

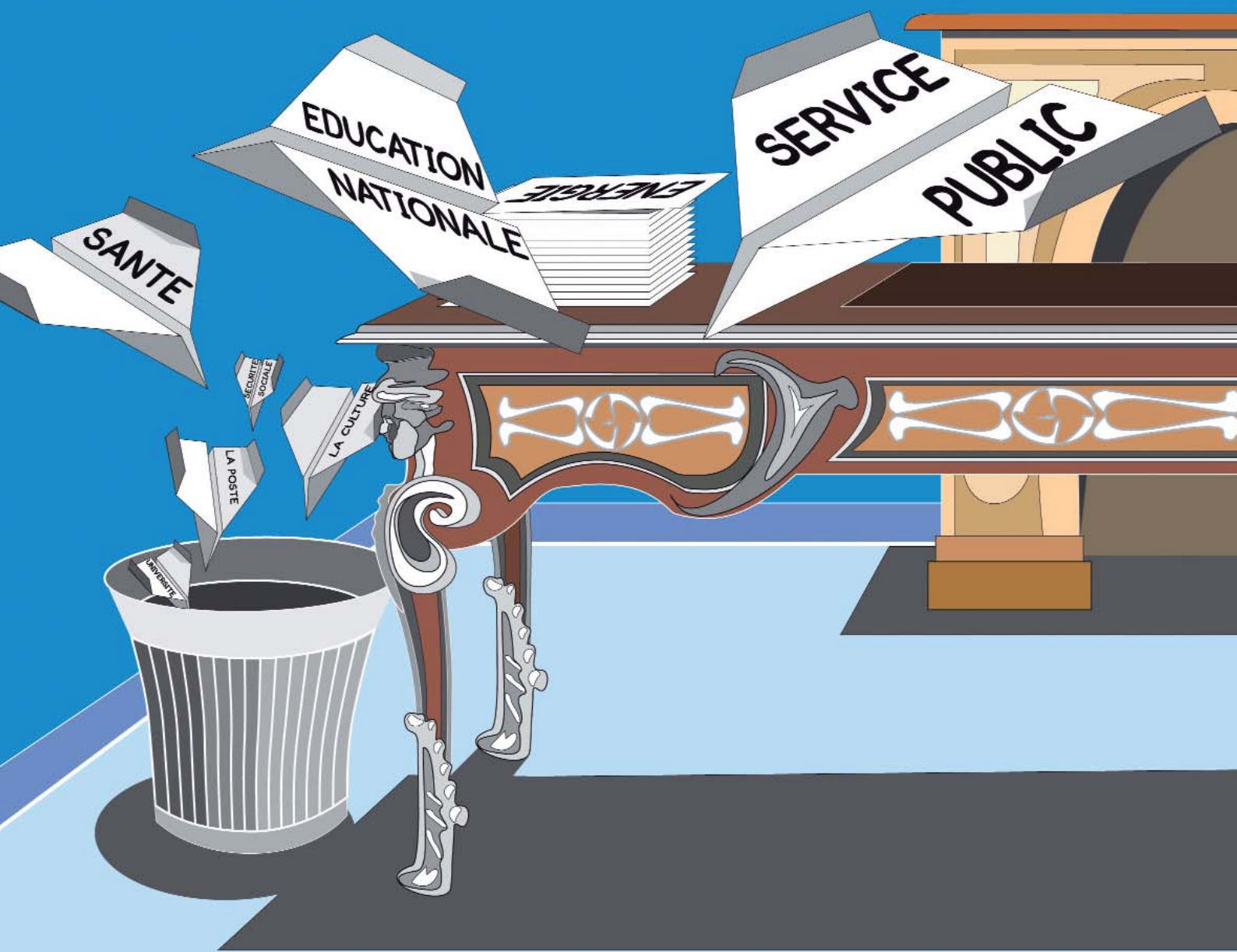
la  
cgt

ÉDUC'  
ACTION

Avril 2012. N°117. Prix 1€

# PERSPECTIVES

éducation formation



**Bilan du quinquennat : le service public sacrifié.  
Réinvestir l'école !**

# Sommaire

p. 2	L'évaluation des enseignants
p. 4	RASED
p. 5	GRETA / GIP
p. 6	Lycée
p. 7	Formation
p. 8/9	Retraités
p. 10	Collège
p. 11	LP
p. 12	Actu
<b>p. 13 à 16 - Dossier : Bilan du quinquennat</b>	
p. 17/19	Enseignement privé
p. 20/21	ATSS
p. 22	Pédagogie
p. 23	Rencontre
p. 24	Non-titulaires
p. 25	Unité-unification
p. 26	Front National
p. 27	Abécédaire
p. 28	RESF

## Précipitation et régression !

**L'**évaluation des enseignants est un sujet sérieux qui doit se traiter en prenant le temps de la réflexion et de la discussion. Comment interpréter la précipitation dont fait preuve Luc Chatel dans un contexte de campagne électorale ?

Ce passage en force est inadmissible. La totalité des organisations syndicales a voté contre le projet du ministre lors du comité technique ministériel du 15 mars.

Le projet de texte qui nous est présenté constitue une régression par rapport à l'existant.

La grille correspondant à la durée moyenne passée dans chaque échelon est celle, en réalité, de l'avancement à l'ancienneté de la grille actuelle. Il faut également remarquer qu'un agent dont la valeur professionnelle aurait été estimée plusieurs fois insuffisante par son supérieur hiérarchique serait pénalisé dans son déroulement de carrière. Cela constitue une nouveauté et une régression par rapport à l'existant.

Paradoxalement, pour un projet sensé valoriser "le mérite", les agents les mieux notés auraient un déroulement de carrière plus long que celui qui existe actuellement sur la base du grand choix.

Un risque de dérive clientéliste inacceptable serait introduit par un système où le chef d'établissement, dans le second degré, serait le seul responsable de l'évaluation et de la carrière des enseignants ; d'ailleurs beaucoup de chefs d'établissement ne le souhaitent pas.

Nous considérons que ce projet d'évaluation constitue un alignement par le bas des carrières. Ce projet va à l'inverse de ce dont ont besoin les enseignants, en particulier en matière de formation et d'évaluation.

Pour la CGT Educ'action le système actuel est loin d'être satisfaisant, il ne s'agit pas de maintenir un quelconque statu quo. Nous considérons que l'évaluation des personnels doit être déconnectée de leur avancement de carrière.

**Pour ces raisons, il est impératif d'arrêter la mise en place de ces textes, et de reprendre les négociations sur ce sujet, sur d'autres bases, avec les personnels et leurs organisations syndicales.**

*Patrick Désiré*



À remettre à un militant CGT  
ou à renvoyer à l'adresse ci-dessous

**Je souhaite :**

- ✓ me syndiquer
- ✓ prendre contact

PEF 117

Mme / M

Nom .....

Prénom .....

Adresse personnelle .....

CP .....

Commune .....

Grade ou corps .....

Discipline .....

Établissement (nom/adresse) .....

CP .....

Commune .....

E-mail .....

@ .....

CGT Educ'action - 263, rue de Paris  
case 549 - 93515 Montreuil cedex



RESF

15 mars 2012 - Près de 400 lycéens de Créteil St Exupéry et Choisy-le-Roi J. Brel (94) rassemblés devant la Préfecture de Créteil pour Mamadou et Sinaly, menacés d'expulsion (cf. p. 28)



Syndicat de la  
Presse Sociale

Directeur de publication : Alain Vrignaud - Rédactrice en chef : Pauline Schnegg  
Conception de la "Une" : Bertrand Verhaeghe - Maquette : Annie Balbach - Périodicité : bimestrielle  
CPPA : 0615 S 07375 - ISSN : 1250 - 4270 - Imprimerie IMPROFFSET - Grigny (91)  
CGT EDUC'ACTION - 263, rue de Paris - case 549 - 93515 Montreuil cedex  
Tél. : 01 48 18 81 47 - télécopie : 01 49 88 07 43 - e-mail : unsen@ferc.cgt.fr - Internet : www.unsen.cgt.fr

# Editorial



*Patrick Désiré  
Secrétaire général*

Partout en Europe, les mêmes logiques sont mises en œuvre de façon coordonnée. Il s'agit d'imposer l'austérité généralisée. Le nouveau traité européen signé début mars en est l'instrument.

Nous devons dénoncer le caractère antidémocratique de la procédure qui cherche à mettre les citoyens devant le fait accompli. Ce traité est contraire à l'Europe sociale à laquelle nous aspirons, et il alimentera les rejets des solidarités, les replis nationaux, la montée des forces nationalistes d'extrême droite.

Le gouvernement ne cesse de vanter le modèle allemand. Aujourd'hui, les politiques menées dans ce pays ont entraîné la baisse des salaires, l'augmentation et la flexibilité des horaires. Des centaines de milliers de salariés sont placés dans la précarité la plus totale. L'Allemagne n'a rien d'un modèle pour les travailleurs de notre pays.

C'est pour s'opposer à ces orientations que les salariés se sont mobilisés dans toute l'Europe le 29 février et, en France, à l'initiative de la CGT, pour dire non aux politiques d'austérité. Les origines de la crise sont à chercher dans un mode de développement qui donne la priorité à la valorisation du capital au détriment du travail.

En campagne électorale, Nicolas Sarkozy essaie de faire diversion sur son vrai bilan, en reprenant les thématiques du Front National. Cela ne suffit pas à masquer l'inefficacité du gouvernement notamment en matière de lutte contre le chômage. La politique de rigueur tend à instituer la précarité en norme sociale, son dernier avatar est la mise en place d'une TVA "sociale". L'augmentation de la TVA aura un effet négatif sur le pouvoir d'achat de toute la population et est particulièrement inégalitaire en raison de son impact sur les bas revenus.

Sur l'école, Nicolas Sarkozy multiplie les déclarations tonitruantes comme l'augmentation du temps de service des enseignants à 26 h en échange d'une hausse dérisoire des salaires. Il "oublie" de s'exprimer sur la dégradation des conditions de travail des personnels durant son mandat. L'Éducation nationale, comme la plupart des services publics, n'a pas échappé à cette politique de casse sociale.

Toutes ces attaques font partie du bilan du quinquennat. Il y a là la volonté de bouleverser la nature même du contrat social en France. Nous souhaitons que cela pèse sur les choix des personnels lors des prochaines échéances présidentielles et législatives.

*Montreuil, le 30 mars 2012*

**Les suppressions de postes cette année dans le premier degré, ont pour victime principale l'édifice déjà mal en point, des réseaux d'aide.**

Derrière tout ce processus, il y a, comme pour toutes les suppressions de postes depuis des années, une volonté politique nette : changer la nature de l'Éducation nationale, la réduire à une peau de chagrin.

La mise à mal des RASED se rattache à toute l'offensive menée par ce ministère après les précédents, visant à détacher l'institution École, les dirigeants de l'Éducation nationale, ceux qui pensent son fonctionnement et votent son budget, de toute responsabilité en matière d'échec scolaire.

**L'École que nous connaissons est une machine à reproduire les inégalités.** L'échec scolaire est un phénomène social, qui touche en premier lieu les enfants des milieux populaires. Ces enfants ne possèdent pas de gêne de la difficulté scolaire, comme semblent le croire les promoteurs et les zélateurs des évaluations TSA (troubles spécifiques de l'apprentissage). Mais ils n'ont pas les moyens culturels dont disposent d'autres élèves pour pallier les manques de l'École ou combattre ses défauts.

Depuis 1995, **les statistiques officielles indiquent que l'École ne se contente plus de reproduire les inégalités sociales, mais les aggrave.** C'est une réalité. Sous prétexte de s'intéresser à l'échec scolaire, ils en évacuent le sens et les raisons. Voilà pourquoi il vaut mieux un enseignant essayant des recettes au cours de l'aide personnalisée que des collègues formés à la psychologie infantine.

Nous avons vécu un double mouvement. Il a d'abord fallu brouiller les repères. **Aujourd'hui, pour le commun des mortels, le RASED est le dernier rempart contre l'échec scolaire,** les gens qui peuvent essayer quelque chose avec un élève quand le maître ne peut décidément plus l'aider à progresser. En réalité, le RASED n'est pas un dispositif visant à combattre la difficulté scolaire, mais la difficulté tout court. La difficulté en question peut être d'ordre psychologique, une difficulté à supporter l'école, des problèmes familiaux ; elle peut donc tout à fait concerner des élèves qui ne sont pas spécialement en échec dans leur rapport aux savoirs. Changer les missions des collègues des RASED, c'est diminuer leur efficacité, c'est nier leur spécificité. On les transforme en seuls vainqueurs possibles de l'échec scolaire ; et, comme ils ne peuvent

gagner, car, au fond, ce n'est pas d'eux que relève cette question, on les décrédibilise et justifie à l'avance leur suppression. On les déménage d'abord des quartiers hors éducation prioritaire, après avoir persuadé le monde enseignant que leur rôle ne concerne pas la difficulté psychologique de tel ou tel élève, mais l'échec scolaire des élèves en difficultés, donc de milieux populaires. On les déménagera ensuite de ces derniers îlots où ils subsistent parce qu'ils n'auront pas fait la preuve de leur efficacité.

Le rôle de prévention des RASED passe aussi à la trappe. Avant que les autorités de l'Éducation nationale n'élargissent à l'infini leur périmètre d'intervention, l'affectation des RASED sur un groupe scolaire permettait à chacun de leurs membres de rencontrer, de côtoyer, d'observer l'ensemble des élèves de maternelle. La prévention consistait en un ensemble de démarches visant à éviter l'apparition d'une difficulté, son installation ou son amplification. Elle s'exerçait à tout moment de la scolarité et était le fruit d'une collaboration entre les enseignants et les intervenants spécialisés du RASED.

Aujourd'hui, la reprise en main par les IEN des RASED et la raréfaction des postes encore existants rend totalement impossible cette prévention. Les RASED sont bien moins nombreux qu'avant. Ils ont trop d'élèves en charge pour pouvoir prévenir quoi que ce soit. En outre, les IEN leur dictent des missions qui n'étaient pas les leurs : piloter ou faire passer les diverses évaluations et prédire le devenir des élèves afin de justifier le rejet de certains. Le lien avec les familles devient plus lâche, ils n'ont plus le temps matériel que de voir quelques parents d'élèves, tellement leur secteur d'activité s'est élargi.

**La casse des réseaux d'aide est donc un processus long et bien entamé, dont la suppression des postes n'est qu'un aspect, fût-il celui qui, aujourd'hui, nous paraît essentiel. Il faut combattre ce processus, mais dans tous ses aspects, en obtenant non seulement le rétablissement des postes, mais aussi celui des missions du RASED, l'aide à la difficulté, quelle qu'elle soit.**

Jean Grimal et Yvon Guesnier

## ► Carte scolaire

Le gouvernement Fillon a donc effectivement terminé la réalisation de son plan : la suppression, par étapes, de 80 000 postes de fonctionnaires dans l'Éducation nationale. Dans le premier degré, cette année l'addition se monte à **5 700 postes sur les 16 000 en tout.**

Le ministère a d'abord visé, une nouvelle fois, **les postes à effectif zéro**, c'est-à-dire ceux qui concernent nos collègues n'étant pas directement devant élèves. On pense d'abord aux RASED, qui subissent une nouvelle saignée. Le démantèlement des postes s'accompagne d'une restriction drastique de l'accès à la formation. Personne ne peut plus désormais nier que le but cherché est la fin totale et définitive des réseaux.

Mais d'autres postes, non directement face aux élèves, sont aussi victimes du massacre à la tronçonneuse. Qu'on les appelle surnuméraires, éducation prioritaire ou animation soutien, ces postes contribuaient, comme ceux des RASED, à la prise en charge des élèves les plus fragiles.

**Rien de ce qui peut vraiment aider à combattre la difficulté scolaire n'est épargné !**

Mais cela ne suffisait pas à faire le compte. Le président Sarkozy avait promis, en juin 2011, de sanctuariser l'école primaire. Autrement dit, le nombre de fermetures de classes ne devait pas excéder le nombre d'ouvertures. Patatras, au moins 25 % des postes supprimés sont des postes classes. Il n'y a pas de recette unique : ici ce sont plutôt les postes en école maternelle, notamment là où les "deux ans" sont encore scolarisés, là ce sont les postes hors éducation prioritaire, ou au contraire les postes en éducation prioritaire, là encore, ce sont les postes de remplaçants qui sont visés.

**Rien dans ces mesures ne peut aller dans le sens de la réussite des enfants.** Toutes les enquêtes de la DEP, avant qu'on les interdise, montraient que les enfants sont plus en réussite s'ils sont moins nombreux en classe. L'abandon de la prise en charge de la difficulté, scolaire ou pas, est patent. Les postes de remplaçants sont insuffisants, à tel point qu'après 2008 dans l'académie de Créteil, 2011 dans celle de Paris, l'Inspecteur d'Académie du 92 (Versailles) vient, à son tour, de décider de recruter des vacataires pour remplacer les enseignants absents.

**La CGT Educ'action condamne avec la plus grande fermeté la poursuite de l'hémorragie. Elle revendique la restitution des postes volés par Châtel après Darcos et, pour cela, il y a nécessité d'un collectif budgétaire.**

Jean Grimal

# Transformation des Greta en GIP : NON !

## Succès sans précédent de la mobilisation du réseau des GRETA : le 9 février 2012, un front uni pour dire NON !

*Les organisations syndicales signataires (CGT Educ'action, Sgen-CFDT, SNCL-FAEN, Snes-FSU, Snuep-FSU, Sud Éducation, UNSA-Éducation) ont réussi, le 9 février, un mouvement jamais vu jusqu'alors.*

Pour le collectif CGT Educ'action des personnels GRETA, qui a un peu plus d'un an d'existence, une mobilisation sans précédent auprès de 21 académies a eu lieu le 9 février. Le succès s'est traduit par le nombre impressionnant de personnels -dont certains pour la première fois- venus lors des AG (avec dans certaines académies la présence de syndiqués CGT de l'AFPA) qui précédaient, pour la plupart, des entrevues au rectorat.



9 fév. 2012, ac. Rouen, Manif des Personnels des 5 GRETA

Ces entrevues ont permis de porter des revendications claires et unitaires :

- opposition à la structure juridique du GIP à la place des GRETA,
- exigences de garanties pour la viabilité des GRETA afin de préserver la cohérence du réseau et son appartenance au service public d'éducation par une structure juridique autre que celle correspondant au GIP,
- reconnaissance, enfin, de l'engagement et l'implication des personnels des GRETA depuis de nombreuses années notamment par la prise en compte de ses personnels par la loi de résorption de la précarité,
- maintien d'un maillage des territoires qui préservera l'offre de formation continue de proximité,
- retour sur les décisions de désengagement de l'État concernant notamment les postes de conseillers en formation continue, en effet la prise en charge financière des CFC par les futurs GIP qui ajoutera de nouvelles taxes sociales (ainsi que

pour les vacataires titulaires) ne peut permettre la viabilité du futur réseau GIP.

### → La mobilisation se poursuit

**Un peu partout le collectif CGT Educ'action GRETA continue à rassembler les personnels, notamment autour de la loi de résorption de précarité.**

Il rencontre le rectorat qui, dans différentes académies, organise des groupes de travail pour réviser le statut des personnels GRETA, alors qu'aucune circulaire officielle n'est sortie (nous en sommes à un troisième projet) ni aucun décret concernant les personnels.

L'intersyndicale unitaire nationale qui s'est tenue le 6 mars a porté devant le Comité technique ministériel l'exigence d'un moratoire. Elle va organiser la tenue de contre-assises académiques, le 10 mai 2012, et nationales avec la rédaction d'un Livre Blanc des personnels et des usagers sur la FCA.

On ne doit plus parler de crise financière, mais bien d'un choix délibéré du gouvernement actuel qui, sous couvert de rigueur budgétaire, ne vise qu'une chose depuis cinq ans, **la casse méthodique et organisée de l'ensemble des opérateurs publics de la formation et de l'orientation tout le long de la vie.**

Les choix orchestrés du gouvernement ne sont qu'idéologiques et sans aucune originalité, modernité comme ils aiment à le dire ! Les organisations syndicales sont pourtant prêtes à s'engager et à travailler dans le cadre du dialogue social. **Il sem-**



Marc Le Roy

**ble qu'il soit réellement impossible à ce gouvernement de respecter les personnels à travers, notamment, leurs représentants.**

L'ensemble des organisations syndicales est pour une réflexion autour de l'évolution du réseau des GRETA. En aucune façon elles ne peuvent tolérer la mise en œuvre d'un réseau de GIP qui n'est que la mise en place d'une structure transitoire pour favoriser la privatisation de la formation continue pour adulte, voire de la formation professionnelle en son entier avec son pendant : formation au rabais par la réduction des savoirs généraux transformés en socle commun vendu sur l'autel de la sacrosainte employabilité.

**Le Dogme Libéral :** Un capital unique de formation -tout le long de la vie- qui devra être pris en charge par chaque citoyen/client. **Ce sont les citoyens/usagers, comme les personnels, qui verront leurs droits diminuer en étant soumis aux seuls et uniques besoins de production, à la marchandisation, à la viabilité concurrentielle.**



9 fév. 2012, ac. Rouen, AG des Personnels GRETA

Photos : Régine Gazin

Le changement de politique pour un véritable service public de formation et d'orientation à la hauteur des besoins trouvera aussi son chemin le 22 avril et le 6 mai 2012 : aux urnes citoyens !

Marie-Do Fièvre

**Le 22 avril et le 6 mai 2012 - "L'élection présidentielle doit créer un nouveau contexte plus favorable aux revendications et au progrès social", B. Thibault.**  
**→ Aux luttes, joignons notre bulletin de vote !**

## STI2D : réforme emblématique et inquiétante pour l'avenir

La réforme des STI est emblématique du traitement que ce gouvernement a réservé à l'Éducation depuis 5 ans. Elle permet des suppressions de postes et le détricotage des statuts.

**Élitiste**, elle n'est envisagée qu'en termes de flux d'élèves et se trouve donc inadaptée au public souhaité.

Enfin, **précipitée et mal ficelée**, elle n'a anticipé ni l'avenir des recalés de la dernière session du bac STI en 2012 et son impact sur les BTS, ni la gestion des personnels qui vont massivement perdre leur poste ou devoir changer de discipline voire de corps.

C'est aussi une belle **expérimentation de l'autonomie des établissements** et de l'explosion des règles statutaires.

Ainsi, **aucun cadrage officiel** n'est donné aux rectorats et aux chefs d'établissement pour les mesures de carte scolaire. Les annonces sur l'avenir des collègues, leur possibilité d'enseigner dans le tronc commun ou

en spécialité, se contredisent d'une année sur l'autre, parfois d'une semaine sur l'autre au moment des DGH. Les collègues, notamment en physique appliquée, doivent faire des choix en aveugle et aucun ne sait dans quel établissement ni dans quelle discipline il exercera dans 2 ans.

Enfin, si, dans l'académie de Rennes, on annonce un moratoire des suppressions de postes, celle de Guadeloupe les supprime tous pour créer des postes spécifiques.

**La CGT Educ'action exige un cadrage national sur les affectations, le maintien des postes et le respect pour les personnels.**

Michaël Marcilloux

## Lycée : de réformes en réformes !

*Démarrée en 2010, la réforme du lycée, suivie des réformes STI2D et STMG, se présente comme un élément du puzzle de la casse organisée du service public d'éducation.*

Ces réformes ne permettent pas de faire réussir tous les élèves car ce n'est pas leur but. Bien au contraire, il s'agit de faire des économies de postes et de proposer un autre type d'école, une école qui encourage la concurrence et qui accepte les inégalités. L'absence d'objectif pédagogique progressiste se voit notamment à travers l'absence de formation quasi-totale que ce soit pour la reconversion des profs de STI, pour les enseignements d'exploration ou l'accompagnement personnalisé.

Dans ce cadre, le sentiment de déqualification des personnels est très fort et

entraîne une souffrance chez les personnels ainsi qu'une perte des repères professionnels. C'est notamment vrai en STI où des profs se reconvertisent en technologie ou en mathématiques du fait de l'absence de perspectives claires dans le nouveau métier qui

leur est imposé !

Elles sont à l'image de ce que proposent le président et son gouvernement depuis 5 ans.

Il est légitime de s'interroger sur la précipitation du ministère à mettre en place ces réformes. On voudrait mettre en place un système qui ne peut fonctionner pour le supprimer ensuite qu'on ne s'y prendrait pas autrement. C'est une vieille tactique du patronat (déjà employée pour la construction navale par exemple) qui est réutilisée ici.

**Pour la CGT Educ'action, il y a nécessité de transformer le lycée mais aussi l'ensemble du système éducatif.**

La CGT Educ'action défend un système éducatif ambitieux qui favorise la réussite, l'épanouissement et l'émancipation de tous les jeunes.

Le premier principe s'appuie sur un lycée assurant l'égalité de dignité entre les trois voies (générale, professionnelle et technologique), facteur de richesse et d'égalité.

Nadine Castellani, Samuel Serre  
Secrétaires nationaux  
en charge du pôle Lycée



leur est imposé !

Ces réformes entraînent une très grande inégalité entre les formations et entre les établissements qui sont mis en concu-

(Voir sur notre site le "8 pages Lycée" : état des lieux des lycées en France, les conséquences de cette pseudo réforme sur les différents niveaux d'enseignement avec les nouveaux textes officiels, mais aussi les revendications de la CGT Educ'action sur le lycée que nous voulons).

## Immersion commando en zone de conflits

L'Association des Professeurs de Sciences Economiques et Sociales (APSES) s'insurge contre la proposition de loi déposée par un groupe de députés UMP visant à augmenter les taxes sur le tabac afin de financer un stage obligatoire de trois mois en entreprise pour tout lauréat aux concours de sciences économiques et sociales ou d'économie gestion pour les "aider à se familiariser avec le monde économique marchand et avec l'économie réelle".

Elle dénonce la méconnaissance de ses auteurs des compétences et connaissances requises pour exercer le métier d'enseignant qui ne s'appuie pas sur l'expérience de chacun, mais sur une solide formation scientifique et pédagogique. Désormais, exigerait-on des professeurs d'histoire et géographie qu'ils accomplissent une immersion commando en zone de conflits afin qu'ils puissent enseigner les guerres "réelles" ?

Pauline Schnegg d'après le communiqué de presse de l'APSES du 7 mars 2012

## Stagiaire en colère

*Dans une société normale, avis du Conseil d'État et rapport de la Cour des Comptes devraient suffire pour invalider la réforme du stage des professeurs. Pourtant, seuls quelques aspects sont remis en question : quotité de formation, disparition de l'IUFM et échec des "économies" escomptées.*

### ► Le stagiaire de l'an II entre dans le métier dans les pires conditions de travail

Service à temps plein + 2 h supplémentaires (défiscalisées, ce qui est incompréhensible en période de "crise"... ) substituées à 2 h (imaginaires) de décharge + une journée entière de formation, soit un total réel de 25 h hebdomadaires, alors qu'en cette première année il doit apprendre à faire des cours, s'enrichir intellectuellement, se ménager des temps de pause pour prendre le recul nécessaire à son nouveau et complexe métier.

Ainsi, au moins ne risque-t-il pas de devenir un apprenti (vrai) pédagogue, ni de constater sa situation : il n'en a pas le temps ! Il se situe aussi en première ligne du programme droitier de réforme de l'éducation, pondu sans connaissance des réalités du travail, contre le statut des fonctionnaires, en vue de niveler (toujours plus vers le bas) l'insécurité salariale -euphémisée par les libéraux à travers l'expression "prise de risques"-. Car quoi de plus effroyable qu'un salarié ayant quelques garanties ?! Le problème n'est pas, comme on le croit souvent, de savoir si le stagiaire a ou non un tuteur, dans son établissement ou pas, s'il sait gérer sa classe, transmettre des contenus... mais **s'il sait séduire la horde des évaluateurs qui font des rapports sur lui.**

### ► Le poste berceau où l'infantilisation est de règle

La bienveillance requise à l'égard des élèves disparaît assez souvent quand un évaluateur s'adresse à "son" stagiaire, même en ménageant les apparences de la politesse. Le rapport hiérarchique s'établit, de fait et d'autant mieux, que le stagiaire est généralement novice et ne se croit pas habilité à contredire les injonctions. Il n'est pas indifférent de parler de "berceau" pour un poste de stagiaire et de

"tuteur" pour qualifier le collègue qui l'encadre. En formation, par (mauvaise) boutade, on le compare souvent aux élèves. Il n'a pas le droit de voter pour les CAPA, ni ne peut être soutenu en cas de convocation en commission. Sans défense, c'est une personne mineure, infantilisée et réduite au stade oral de la profession. Trois mois après la rentrée, un formateur rend visite à un stagiaire et lui dit : "Ce n'est pas un cours". Et celui-ci de répondre : "Alors formez-moi...". Depuis, "un processus d'alerte" a été déclenché pour ce professeur. Cela consiste en une visite d'inspection prématurée avant la finale pratiquée dans certaines académies.

### ► Quel est le contenu réel de la formation ?

En début d'année, on remet une valise au futur prof. À l'intérieur, "il y a tout", à savoir pléthore de liens internet où il est censé aller chercher des informations sur son métier. Ensuite, sa formation hebdomadaire comporte deux volets : d'un côté ce qu'on appelle grossièrement "tenue de classe" et de l'autre la didactique. Cet effort de rationalisation apparent évacue d'emblée la difficulté réelle qui consiste justement en l'art de jonction des deux champs et non pas en leur accumulation, à savoir transmettre des connaissances à des élèves...

Le contexte de l'élève est loin d'être négligeable : le professeur est responsable de sa classe, mais est-il pour autant "responsable" de tout ? Actuellement, on se repose sur les épaules d'un individu, le prof, pour palier à un système éducatif et social défaillant, dépourvu de réflexion. Les pédagogues sont les grands absents de la formation.

**Des nouveaux programmes mal conçus, des directives contradictoires, inefficaces, la participation à l'échec scolaire dissimulée sous le slogan de "l'école de la réussite", la liberté pédagogique bafouée... difficile de devenir enseignant.**

Cendrine Chevrier

## ► Recrutement et formation des nouveaux enseignants

Depuis 2 ans les conditions pour devenir enseignant ont beaucoup évolué. En 2010, l'étudiant ou le salarié qui souhaitait devenir enseignant devait avoir le niveau de la licence et passer un concours, suivi d'une "formation initiale" d'une année. L'an passé les étudiants devaient avoir un master 2 pour devenir stagiaire avec un concours qui se déroulait en début de master 2. Depuis cette année, les étudiants doivent en plus du master 2, avoir le CLES2 (certificat de langue, bac + 2) et le C2e2i (certificat d'informatique).

Les étudiants de l'an passé ont cumulé les difficultés. En plus de nouvelles conditions de recrutement, ils ont vécu une année transitoire, avec une administration et des formateurs désorientés par l'application de cette réforme.

**Nous (la CGT et les élus CGT au conseil d'école de l'IUFM) nous sommes battus pour réclamer des sessions de rattrapage pour les étudiants qui n'avaient pas pu avoir leurs UV. Chose que nous avons obtenue.**

Ce sont les étudiants les plus défavorisés qui sont les plus touchés, puisque en plus de faire les études, ils sont obligés de travailler, pour se nourrir, se loger, pour survivre.

Il ne s'agit pas de revendiquer l'IUFM tel qu'il était auparavant mais bien de s'interroger sur ce dont les étudiants ont besoin pour devenir enseignants. Les paramètres sur lesquels on peut jouer sont : les moments auxquels les étudiants passent le concours dans leur cursus, et valident leur formation, la part de l'enseignement didactique, de l'expérimentation sur le terrain et des savoirs disciplinaires dans la formation. Ce qui est évident, c'est que les étudiants sont soumis à une forme d'épuisement dans l'état actuel des choses et se retrouvent piégés dans le

métier d'enseignant au terme de leur formation.

**La CGT revendique un concours au niveau licence avec deux années de formation validées au master et un véritable système d'attribution de bourses pour accompagner les étudiants dans leur cursus universitaire.**

Joël Gallia et Pauline Schnegg



Comment on prive les futurs enseignants du patrimoine de l'Éducation (Bibliothèque François Mitterrand)

## Véçu au métro Charonne, le 8 février 1962

J'avais presque 20 ans et, comme Marina Vlady, j'étais au métro Charonne pour manifester contre les attentats de l'OAS et pour la paix en Algérie\*.  
**Le choc provoqué par cette violence gratuite me poursuivra toute ma vie !**

J'étais venu en scooter à cette manifestation et me trouvais très tôt tout au début du Bd Voltaire.

Il faisait déjà nuit. Par chance pour moi, ne trouvant aucune connaissance de ce côté du rassemblement, je décidai de reprendre mon scooter et de le contourner. En passant au métro Faidherbe-Chaligny, je longeai une file importante de cars de CRS stationnés là, serrés sur la droite de la rue Faidherbe. Une animation importante a alors retenu mon attention.

Comme je passais "coté rue" et qu'on ne me voyait pas, je ralentis de manière à garder l'équilibre et, tout en roulant, je me mis debout sur mon scooter. Je pus quelque peu observer l'intérieur des cars. Les policiers m'ont paru alors très excités. Ils gesticulaient, parlaient fort et j'en ai vu qui buvaient directement à la bouteille.

Pas très rassuré, j'ai continué jusqu'au Palais de la Femme où j'ai retrouvé la queue du rassemblement. J'ai parlé de ce que je venais de voir à des manifestants en leur recommandant d'être prudents.

Plus tard, un mouvement de panique et des bousculades nous repoussèrent. Le bouche à oreille nous apprit que la police chargeait violemment en haut, au métro et qu'il fallait vite se disperser.

**Vous connaissez la suite, mais vous comprendrez un peu mieux les raisons de ce drame !**

J'étais ouvrier chaudronnier dans une petite entreprise sans syndicat, (j'étais syndiqué à l'UL), mais je fis quand même grève le jour des obsèques et je pus, pendant des heures, debout sur une grille du métro Père Lachaise, suivre le défilé et rendre hommage à toutes ces victimes, avec des centaines de milliers de personnes qui, comme moi, condamnaient ainsi des assassins, que la justice et les autorités de la République ont laissées en liberté !

Vincent-François Letemple  
SNR CGT Educ'action

\* Voir la page d'Histoire sur le site des Retraités CGT 13 : <http://www.retraites-cgt13.com/wordpress/category/histoire/>

## Les retraités sont une force qui compte pour construire un autre avenir

*Le 19 mai 1973, à Antony, se tenait le congrès d'unification de trois syndicats : le SGASETEN, le SNPTL et le SPAMEN\*.  
Ces personnels de l'Éducation nationale (ATOSS) se regroupaient pour s'organiser dans un seul syndicat, le SGPEN-CGT.*

### » À quels objectifs répondait cette unification ?

Au besoin d'opposer une force unie, organisée pour répondre plus efficacement à la politique gouvernementale de l'époque car, déjà, était visé le démantèlement des services publics, pour lutter contre les pressions, les intimidations à tous les échelons de l'administration (ministère, rectorats, inspections académiques, établissements).

Suite à ce congrès, nous avons dû apprendre à travailler ensemble, avec le respect de chacune des composantes, faire vivre les revendications spécifiques permettant de converger sur des objectifs communs, des actions et des luttes communes à tous les niveaux (lieux de travail, département, académie et national).

Aujourd'hui, suite à la décentralisation mise en place à marche forcée, les questions d'organisations sont à nouveau posées.

Lors de son congrès extraordinaire de décembre 2010, l'UNSGPEN a décidé sa dissolution.

Les personnels en activité, sont appelés à rejoindre les SDEN-CGT (syndicats des enseignants), lorsqu'ils relèvent de la Fonction publique d'État ou la CGT des Territoriaux lorsqu'ils relèvent des Conseils généraux ou régionaux.

Bien des questions, des doutes, des difficultés peuvent se poser ! Mais une chose est sûre, de toutes parts, les services publics sont menacés. L'emploi, les salaires, les déroulements de carrière, les qualifications, les conditions de travail, la santé au travail, la Sécurité Sociale, la retraite..., toutes les grandes conquêtes sociales sont remises en cause.

**Se syndiquer, s'organiser, s'informer pour résister et imposer d'autres choix, est plus que jamais d'actualité.**

C'est à partir de la politique revendicative que seront trouvées les solutions pour élaborer et mettre en œuvre le travail spéci-

fique pour que chacun trouve sa place dans l'organisation. Il s'agit de construire les convergences nécessaires à la défense des intérêts communs et de l'enseignement laïc public où chaque élève est pris en compte, un enseignement qui prend en considération les exigences du développement démocratique, culturel, technologique.

### » Et les retraités !

Au passage à la retraite, chacun doit faire face à une diminution d'environ 20 à 30 % de son revenu. Les retraités subissent de plein fouet l'augmentation du coût de la vie, des dépenses de santé.

Les nouvelles mesures d'austérité (TVA sociale, dispositions en matières d'imposition avec blocage des tranches d'impôt, divorcé-e-s ou séparé-e-s ayant élevé au moins un enfant) ne seront pas sans conséquence sur le pouvoir d'achat.

La retraite est une nouvelle étape de la vie où surgissent de nouveaux besoins (pour les loisirs, santé, service public, transport, logement), avec les revendications qui en découlent. Mais les niveaux de retraites sont également en lien direct avec les besoins du secteur professionnel des actifs (emploi, niveaux de salaire et qualification).

En 2010, la France comptait quelque 14 millions de retraités sur une population de près de 62 millions de personnes.

C'est une force active qui peut compter pour se faire entendre, se mobiliser sur des spécificités et dans les luttes plus générales.

Les retraités ont d'ailleurs largement participé aux luttes pour la défense du régime solidaire des retraites à 60 ans.

**Il est important, déterminant de renforcer la CGT, d'organiser les retraités dans la Section nationale des Retraités de la CGT Educ'action (SNR), de solliciter les futurs retraitables pour faire grandir le rapport de force, pour résister et imposer d'autres choix.**

**Les retraités sont une force qui compte pour construire un autre avenir.**

Colette Chastagnol et Emile Rèche  
Membres de la CEx de la SNR

\* SGASETEN : Syndicat Général des Agents des Services Economiques et Techniques de l'Éducation Nationale

SNPTL : Syndicat National des Personnels Techniques de Laboratoire

SPAMEN : Syndicat des Personnels Administratifs du Ministère de l'Éducation Nationale



## Conférence nationale

**La Section Nationale des Retraités de la CGT Educ'action organise sa Conférence nationale tous les trois ans. Une centaine de délégué-e-s est prévue.**

C'est un moment important de la vie de l'organisation qui permet :

- de faire le point sur l'activité menée depuis la précédente Conférence de mars 2009, sur l'évolution de nos effectifs, sur les questions d'organisation, sur les problèmes financiers,
- d'analyser la situation dans son actualité et ses développements dans l'avenir pour déterminer des axes de l'action revendicative que nous entendons proposer, d'une part à nos camarades retraité-e-s, d'autre part à notre syndicat, la CGT Educ'action,
- d'élire la direction appelée à conduire l'activité pour les trois années qui suivent.

**La prochaine Conférence se déroulera :**  
**du mardi 9 octobre 2012, 14 h**  
**au jeudi 11 octobre 2012, 13 h**  
**à DIJON**  
**CRISD - 1, avenue Champollion**

Il est important qu'elle se prépare de la façon la plus large possible, démocratiquement, et que tous nos adhérent-e-s soient étroitement associé-e-s à la réflexion.

Des réunions seront organisées par les **sections de retraité(e)s ou les SDEN/URSEN**. **L'objectif est de réunir le maximum de retraités, de les consulter, de discuter, débattre et proposer.**

### Calendrier

► **Juin 2012** : envoi à chaque adhérent du "**Spécial Conférence Nationale**" (Supplément au PEF qui contiendra les documents préparatoires).

► **De juin au 5 octobre 2012** :

- préparation dans les sections départementales et/ou académiques ainsi que dans les SDEN ou URSEN (quand il n'y a pas de section) : discussion sur les documents, l'activité, les revendications, ...
- désignation des délégué-e-s.
- propositions de candidatures à la Commission Exécutive.

► **Début septembre 2012** : transmission aux sections des mandats provisoires, des modalités précises d'accueil à Dijon.

► **1<sup>er</sup> octobre 2012** : **date limite** de transmission par les sections de la liste des délégué-e-s, des mandats provisoires et du questionnaire "hébergement et transport" dûment rempli.

*Le Bureau de la Section Nationale des Retraités CGT Educ'action*

## À propos de la bonification pour enfants concernant les hommes retraités

**L'article intitulé "Parité Hommes / Femmes" paru dans le "PEF" 110 à la p. 25, avait pour but d'informer les collègues sur la possibilité qu'avaient certains retraités fonctionnaires de bénéficier, pour le calcul de leur pension de retraite, de la même bonification accordée aux femmes qui ont assuré l'éducation de leurs enfants.**

Pour cela certaines conditions sont à respecter. La principale est de posséder un titre de pension qui ne précise pas les délais d'éventuels recours. De plus, il faut avoir pris sa retraite entre le 17 mai 1990 et le 1<sup>er</sup> janvier 1997.

La bonification est de 1 an par enfant, soit 2 % de la pension.

Le délai de rétroactivité est de 4 années à partir de la date de demande.

Certains de nos collègues ont engagé les démarches adéquates avec succès.

À titre d'exemple : un camarade de Loire Atlantique, père de 2 enfants est parti en retraite en 1995 en tant que PLP classe normale au 11<sup>e</sup> échelon, indice 672, avec un taux de pension de 69 %. Le montant mensuel brut de sa pension était de 2 260 € au moment où il a déposé un recours au Tribunal administratif. La bonification demandée lui a été accordée ; son taux de pension est passé à 73 %, son montant brut à 2 441 €. Il lui a aussi été versé un rappel, portant sur 4 années, d'un montant brut de 8 688 €.

Cet exemple prouve que **l'action syndicale est payante**. Il faut le faire savoir !

Il serait donc souhaitable que les camarades qui ont engagé ce type de démarche devant le Tribunal administratif, contactent la Section Nationale afin de fournir des informations qui permettraient de faire un bilan des recours effectués.

Par ailleurs, on sait que les conjointes bénéficiaires d'une réversion peuvent faire une demande au sujet de la pension de leur mari. Mais pour l'instant, selon les premiers éléments de jurisprudence, le délai d'un an court à nouveau à compter de la concession de la pension de veuve, même si le mari décédé avait entamé une procédure ou même obtenu satisfaction sur sa pension personnelle.

*Maurice Thibaudeau  
SNR CGT Educ'action*

## ► Collège unique : nécessité d'une nouvelle phase de démocratisation

**D**ans une période où celui-ci est dans la ligne de mire, il est urgent de rappeler notre attachement au collège unique et aux évolutions à mettre en place pour sa réussite.

Le collège unique a permis une démocratisation de l'accès à l'éducation. Cependant, la permanence de l'échec scolaire interpelle.

On ne reviendra pas sur la nécessité d'augmenter les moyens pour améliorer les taux d'encadrement et les conditions de travail. Mais en matière de démocratisation, on ne peut contourner la question des pratiques.

La tendance actuelle est de rejeter la responsabilité de l'échec scolaire sur les élèves et les familles (voire sur les enseignants). C'est ainsi qu'apparaît l'idée d'individualisation des parcours et du traitement de la difficulté scolaire hors de la classe. On évite ainsi de parler de ce qui dans les pratiques telles qu'elles sont organisées conduit à la reproduction d'inégalités.

La mise en concurrence des établissements et les filières cachées dans les collèges (classe bi-langue, sport, musique) ne font que renforcer les inégalités.

La disparition des IUFM et la diminution des aides aux associations de recherche sur la pédagogie montrent la volonté du gouvernement de ne pas s'attaquer aux inégalités scolaires, bien au contraire.

Le collège unique n'est pas concevable sans une amélioration des pratiques enseignantes.

C'est une question cruciale pour les enseignants en tant que travailleurs. Nous devons nous réapproprier la maîtrise des gestes de notre métier et mettre fin à la prolétarianisation de notre profession. Des enseignants bien formés, ayant la possibilité de réfléchir collectivement et en lien avec la recherche sur leur pratique sont la condition nécessaire de la réussite de tous les élèves au collège et d'une amélioration significative des conditions de travail.

## Enseignement des langues : laboratoire des réformes

*Les collègues de langues sont de plus en plus invités par les programmes et les inspecteurs à modifier leur enseignement.*

L'objectif est maintenant réduit à la maîtrise d'un mode de communication et la dimension culturelle est peu à peu évacuée des objectifs. C'est une diminution des objectifs qui s'inscrit complètement dans la démarche du socle commun. On retrouve ce phénomène maintenant dans d'autres matières, notamment en mathématiques, où au DNB, les élèves doivent être préparés à "résoudre des problèmes concrets". Là encore, un affaiblissement du contenu et une disparition des ambitions pédagogiques de la matière.

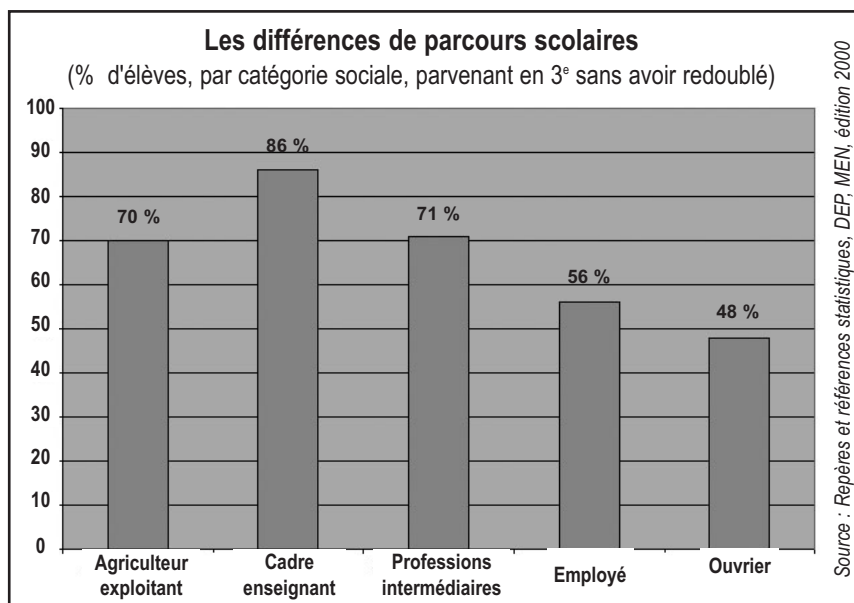
Depuis la session 2008, deux compétences du socle commun sont prises en compte pour l'obtention du DNB : le niveau A2 et le B2i. Le socle commun a commencé à s'installer à travers ces deux matières sans

qu'une réelle mobilisation n'ait pu se créer, ouvrant la voie à la validation complète du socle à la session 2011. Cela a été une difficulté lors de la mobilisation contre la mise en place du socle dans les établissements.

Le 7 février 2012, Chatel a relancé sa volonté de casse du statut des personnels : globalisation et annualisation des heures d'enseignement des langues au collège.

Il propose de tester ce dispositif dans 10 % des collèges dès la rentrée 2012. Ce nouveau dispositif, loin de répondre aux besoins des élèves, permettra au ministre de supprimer encore des postes.

Cette nouvelle attaque, qui n'est pas anecdotique, doit nous faire réfléchir. Pendant la campagne électorale, la casse du statut des enseignants est présentée comme une avancée, permettant plus de souplesse dans la gestion des effectifs, c'est-à-dire pour supprimer encore des postes. Comme cela a été le cas précédemment, l'enseignement des langues sert de laboratoire à ce qui pourra être étendu à tous les collèges.



## ► LPC\* : poursuivons la mobilisation !

**Depuis l'année dernière, les élèves de troisième doivent valider le socle commun de connaissances et de compétences pour obtenir le Diplôme National du Brevet.**

La mobilisation dans les établissements n'avait pas réussi à mettre en échec la mise en place du socle. La responsabilité de la validation reposait sur les professeurs principaux, rendant difficile une démarche

collective face à cette régression. Néanmoins, cette campagne avait permis de sensibiliser de nombreux collègues aux différents enjeux : destruction de la scolarité commune, charge de travail excessive pour les équipes.

Le socle au collège doit être mis en relation avec ce qui se passe dans les écoles et lycées : proposition de la mise en place d'école du socle, généralisation des CCF en

lycée professionnel et arrivée imminente du socle dans les LGT. La montée au lycée de cette réforme porterait un sérieux coup au caractère national du baccalauréat.

Les enseignants et les équipes syndicales, mobilisés en ce moment contre les suppressions de postes, ne doivent pas négliger la mobilisation nécessaire cette année encore contre la validation du socle commun.

\* LPC : livret personnel de compétences

## Au cœur de la lutte...

**Janvier 2012. L'annonce tombe comme un couperet : le Mas Jambost, unique lycée des métiers d'Art du Limousin, implanté depuis 1973 dans un quartier populaire de Limoges, sera fermé en septembre prochain !**

Plus de 300 élèves et une centaine de personnels "transférés" sur 4 autres LP, 1 sur Limoges et les 3 autres à 45 et 95 km ! Le recteur déploie sa carte des formations, 290 postes supprimés, 2 établissements fermés, 2 autres menacés. L'académie de Limoges est une des académies les plus touchées. Première presse, première AG des personnels, premier soutien du Conseil Régional, première télévision.

**La lutte s'organise : le MJ ne veut pas fermer.** Information des parents, création d'un blog, presse, radio, télévision régionales... Nous sommes à la UNE. Slogans aux fenêtres, banderoles aux grilles, le MJ devient le symbole d'une politique brutale, arbitraire, inique...

niqués de soutien se multiplient UNSEN, FERC... La lutte dépasse le cadre régional. Manif des élèves, AG quotidiennes, des tensions... les faux-nez se révèlent.

La CGT, 7 élus et sympathisants au CA, doit gagner sa légitimité dans les AG. Trop rouge, trop rose, trop CGT tout simplement. Soutiens politiques, les élus de la région et de Limoges sont dans nos murs. - Deuxième CTA, le MJ est toujours là. Le recteur recule, **le projet de fermeture a fait long feu, le MJ vivra !** Mais notre 3<sup>e</sup> DP6 et notre Bac pro Tapissier 2 ans sont toujours annoncés à la suppression.

- Première "Table ronde", voulue par le recteur, pour renouer le dialogue. L'ordre du jour se déroule : "cohérence du territoire ; exemple le Mas Jambost", on définit les concepts "lycée des Métiers", "campus virtuel"... **SURRÉALISTE !** Intervention CGT, remettre les élèves et leur devenir au cœur des échanges, sauver pour la troisième année consécutive la filière tapisserie, unique en Limousin.

**31 janvier : grève nationale, manif à Limoges, au plus près des luttes.**

Les plus virulents des faux-nez sont restés devant leurs élèves (classique !), nous, nous continuons la lutte.

- Deuxième "Table ronde" : "Visibilité de la formation professionnelle du XXI<sup>e</sup> siècle".

Que vient faire le MJ dans cette galère ! Si le Bac pro Tapissier ferme, les élèves devront poursuivre leur formation hors Limousin : Bordeaux, Riom, Joué-Les-Tours. Qui va payer ? Défendre la tapisserie et le droit pour nos élèves de se former en région. Le recteur propose un groupe de travail sur la tapisserie pour redéfinir les structures...

**CAEN :** déclaration CGT "Monsieur le Préfet, Monsieur le Recteur, ne brisez pas les rêves de notre jeunesse ! Rendez-nous nos troisièmes, rendez-nous nos sections, rendez-nous nos formations, rendez-nous nos postes".

**CA du MJ :** la DGH est refusée par deux fois.. **Résister pour nos élèves jusqu'au bout...**

À suivre !

Véronique Salaviale  
Secrétaire académique Limoges

## Lycées professionnels : un avenir gravement menacé

**Pour la rentrée 2012, la logique de réduction de postes reste entière.**

Après la mise en place à marche forcée de la réforme du Bac pro 3 ans en 2008, cette année marque la fin de l'effet bourrelet.

Du coup, les suppressions en Lycée professionnel (LP) représentent plus des deux tiers des postes supprimés sur le plan national dans le second degré.

La fusion des deux spécialités de baccalauréat "comptabilité" et "secrétariat" en une filière unique "gestion et administration" participe encore à ce triste record.

**Un temps soumis directement aux injonctions du ministère, les recteurs ont maintenant la responsabilité d'organiser la pénurie.** Les DHG sont calculées au plus juste, réduites au strict minimum des horaires réglementaires, souvent même inférieures ! Les heures supplémentaires s'envolent au-delà des 10 % du volume, ce qui permet encore de liquider des postes. Les compléments de service se multiplient en même temps que ferment les filières.

Cette réduction de l'offre de formation conduit à une augmentation des effectifs dans les classes. Et si des sections à petits effectifs subsistent, on regroupe les élèves soit par niveau, soit par spécialité, faisant fi des programmes quelquefois différents. Dans un cas comme dans l'autre, cela dégrade les conditions d'études des élèves et alourdit le travail des enseignants.

Loin donc de renforcer l'attractivité des LP, la réforme du Bac pro en 3 ans menée par le ministère, conduit à une diminution du nombre d'élèves dans la voie professionnelle et à une érosion continue des élèves dans le cursus. Les élèves sont perdus et leur choix se fait de plus en plus souvent sur le critère de la proximité géographique plutôt que sur le choix véritable d'une qualification.

À cela s'ajoutent les mesures législatives et financières destinées à favoriser l'apprentissage, mises en place par le gouvernement et largement relayées par les régions qui conduisent à rendre très incertain l'avenir de certains LP.

**Tout concourt donc à faire de la rentrée 2012, une rentrée à hauts risques pour les LP et les menaces de la liquidation de l'enseignement professionnel sous statut scolaire sont bien réelles.**

Catherine Prinz

Marc Le Roy



- Premier CTA : concert de casseroles dans le froid... Personnels, parents, élèves, nous sommes devant le rectorat, rejoints par d'autres établissements et des délégations de camarades de la CGT.

Le recteur persiste. Audiences auprès des élus, régions, département, mairie, AG avec les parents, kiosque au centre de Limoges : 3 200 signatures de pétition en une journée. Le MJ n'est pas seul. **C'est toute une région qui défend un de ses lycées.** Les articles de presse, les commu-

## Financement du Service Public

**Dans le cadre de la campagne "Services publics, tous gagnants" avec une réflexion spécifique sur le Financement des politiques publiques, les militant-e-s de la CGT Éduc'action 93 ont réalisé une étude sur la situation de l'Éducation dans le département.**

**L**e premier problème mis en avant dans l'Éducation est la diversité des sources de financement, entre l'État, la Région, le département et les communes. Dans ce contexte, les choix politiques de financement des collectivités locales sont très différents. **Pour la CGT, il est donc essentiel qu'une péréquation soit mise en place.**

### » Concernant les collèges

La problématique importante de ces derniers mois est le plan scandaleux pour la construction ou reconstruction de collèges dans des Partenariats Public-Privé (PPP). D'un côté, le Conseil général justifie la mise en place de PPP pour les constructions et reconstructions en pointant l'urgence des besoins à cause de la montée des effectifs. De l'autre, l'État a justifié des suppressions d'emplois pendant des années en communiquant sur la baisse des effectifs, ignorant les conséquences prévisibles du babyboom des années 2000. Les politiques publiques sont dans ce domaine incohérentes : on assiste plutôt à une fuite en avant.



### » Concernant les lycées

Nous dénonçons la mise en concurrence (financée par le Conseil régional) de l'enseignement privé et de l'apprentissage contre l'enseignement public.

Le Conseil régional a fait le choix d'aller au-delà de la loi et permet que près de 40 % de ses financements ne découlent d'aucune obligation légale (rémunération des personnels et dépenses de fonctionnement en matériel). Il finance pour des millions la rénovation de lycées privés, laissant ensuite la jouissance de ce patrimoine immobilier à l'enseignement privé.

En Île-de-France, 19 % des élèves sont dans un lycée privé et 81 % dans un lycée public mais les **19 % des élèves de l'enseignement privé bénéficient de 30 % des financements venus du Conseil régional...**

### » Concernant les écoles

Observons de plus près la ville de Bagnolet. Sur cette commune, en 2 ans deux écoles se sont, en partie, écroulées et deux autres ont de graves problèmes d'étanchéité... sans parler de toutes celles qui ont de la peinture au plomb.

Par ailleurs, **tous les enfants n'ont pas accès aux services de restauration** ni même au dortoir. Les directeurs effectuent un tri sur ordre de la mairie... C'est le **même problème dans les dortoirs**, ce qui fait que des élèves ne sont pas acceptés l'après-midi.

La tentation est donc grande pour les mairies de construire de grosses structures anonymes et surtout inadaptées aux besoins pédagogiques. Beaucoup d'élèves dans peu d'espace entraînent mécaniquement bruit, inconfort, conflit dans les cours de récréation...

**L'État rémunère à ce jour 26 373 personnels dans les écoles, collèges et lycées du 93. Ce chiffre est en baisse de 5,5 % par rapport à 2008.**

En parallèle le nombre d'élèves dans les écoles, collèges et lycées a augmenté globalement de 10 000 en 3 ans (alors qu'une minoration est observée mécaniquement avec la constatation d'une diminution drastique de la scolarisation des élèves de 3 ans qui est passée, en 10 ans, de 30 % des élèves scolarisés à moins de 5 % !). L'argumentation selon laquelle la démographie justifie la baisse de personnels est donc une arnaque.



**La situation est particulièrement dramatique dans le premier degré.**

Les suppressions de postes sont là et peu visibles car sur des postes non identifiés directement par la population (exemple les RASED : 17 RASED supprimés en 2008, 121 en 2009....).

Autre subterfuge pour masquer les suppressions de postes : utiliser les stagiaires comme moyens d'enseignement, ils sont 600 sur le 93 ! Sans parler de l'utilisation d'étudiants en Master 2 en situation de précarité pour les remplacements puisque les personnels remplaçants sont affectés... à l'année par manque de personnels !

Pour les personnels, les économies se traduisent aussi par la fin de la formation continue (ou alors le mercredi ou pendant les vacances !).

Enfin, toutes ces économies ont une conséquence grave : très faible scolarisation des enfants de 2 ans, moins de 1 % d'entre eux...

### Cette analyse a permis de lancer deux initiatives :

- le 24 mai 2012 l'UD-CGT 93 organisera des États Généraux des Services publics sur le département ;
- la CGT Éduc'action 93 et le syndicat CGT du Conseil général du 93 lancent une mobilisation et une campagne pour s'opposer aux PPP dans les collèges (avec un "4 pages" élaboré en commun).

Matthieu Brabant

### » Caractéristiques particulières des personnels enseignants sur le 93 :

- **précaires** : 6 % de non-titulaires enseignants du 2<sup>nd</sup> degré sur la France pour 10 % sur l'académie de Créteil, 15 % pour le 93 et même 20 % pour les LP du 93,
- **jeunes** : 14 % des enseignants dans les collèges ont moins de 30 ans en France, cette proportion est de 37 % dans le 93 !..



# Dossier...

## 2007 / 2012 : un quinquennat au bilan catastrophique... pour les salarié-e-s !

*À la veille des élections présidentielles, le mouvement syndical ne peut être indifférent au débat politique qui précède cette échéance. Pour la CGT Educ'action, organisation qui se réclame d'un syndicalisme de lutte et de transformation sociale, il est important de tirer le bilan des cinq années qui viennent de s'écouler sous la présidence de Nicolas Sarkozy.*

Le président-candidat est comptable de son bilan car s'il y a bien eu de profondes transformations durant ces cinq années, celles-ci sont à l'opposé de ce que nous souhaitons.

**Les revendications qui ont été satisfaites ne sont pas celles des salariés, que nous portons collectivement, mais celles des financiers, des patrons, du MEDEF qui globalement les représente.**

Pour l'ensemble des salarié-e-s, actif-ve-s ou retraité-e-s, pour les jeunes, pour les immigré-e-s, les années qui viennent de s'écouler ont été marquées par une nette dégradation de leurs conditions de vie.

### ► L'emploi

En premier, c'est le bilan autour de l'emploi qui doit nous faire rejeter cette politique. Il y avait, en juillet 2007, 2 200 000 demandeurs d'emploi ; au dernier trimestre 2011, il y en avait 2 680 000... d'après les données de l'INSEE. **Le nombre réel est beaucoup plus élevé**, tous les chômeurs n'étant pas recensés par Pôle Emploi. Lors de son élection, le candidat Sarkozy affirmait qu'il serait jugé sur ce bilan là et il promettait, alors, de réduire le chômage à un niveau de 5 % en fin de mandat. On est aujourd'hui à 9,8 % !

### ► Le pouvoir d'achat

En ce qui concerne le pouvoir d'achat **c'est celui des plus riches qui a été défendu**, par la mise en place, dès le lendemain de l'élection, du "bouclier fiscal" qui n'a servi qu'à protéger les revenus des actionnaires des entreprises du CAC 40, certainement pas celui des "Français qui se lèvent tôt", ni des millions de retraité-e-s qui vivent pour certain-e-s avec des pensions très faibles (822 €/mois en moyenne de retraite globale pour les femmes).



Impossible de rendre compte de façon détaillée dans ce dossier, de l'ensemble des "réformes" mises en place par le gouvernement Fillon et par Sarkozy, cet "hyper président". L'avalanche de réformes n'a été possible qu'avec l'appui

indéfectible d'une large majorité parlementaire UMP.

Ce dossier aborde les questions des services publics, et en particulier celles de l'Éducation, mais depuis 5 ans, la politique menée par Sarkozy ne s'est pas limitée à la casse des services publics.

L'organisation syndicale ne doit et ne devra en aucun cas "moduler" son activité suivant la nature des responsables politiques en fonction. Pour autant, il est normal qu'elle alerte aujourd'hui les salarié-e-s sur les enjeux de l'élection présidentielle et des élections législatives qui la suivront.

...

... **L'attaque des droits**

Pour s'attaquer aux droits des salarié-e-s, le gouvernement a **réduit le droit de grève** en imposant dans les premières semaines le service minimum dans les transports terrestres (2007) puis aériens (2012), le service minimum d'accueil (2008) pour les collègues du premier degré. Poursuivant l'action de Balladur en 1993 pour les salariés du privé, celle de Fillon en 2003 pour les fonctionnaires, Eric Woerth obtient de la majorité parlementaire la **réforme des retraites** pour les régimes spéciaux dès novembre 2007. Alors qu'il n'avait rien dit sur cette question avant son élection, le président Sarkozy s'attaque, en 2010, au droit à la retraite à 60 ans et fait adopter la loi Woerth qui repousse ce droit à 62 ans et supprime certaines dispositions du calcul des pensions favorables aux salarié-e-s.

**Plutôt que de s'attaquer aux vrais responsables de la crise, le pouvoir préfère s'attaquer aux retraités, aux chômeurs et aux malades.**

Ainsi, l'accès aux soins est toujours plus difficile pour les plus démunis, l'instauration de jours supplémentaires de carence aura des répercussions financières non négligeables sur la feuille de paie.

Tout au long de ce quinquennat, les immigré-e-s, les travailleur-se-s et les jeunes sans papiers ont été une des cibles privilégiées de cette politique. La fin du mandat, avec les provocations du ministre de l'Intérieur Claude Guéant, comme les thèmes sur lesquels le candidat-président est entré en campagne (référendum sur les chômeurs, mise en accusation des immigrés responsables du chômage des " Français "...), ne font que le confirmer.

**Comme l'a clairement dit la Commission exécutive confédérale dans une déclaration, adoptée à l'unanimité : "En aucun cas le projet de l'extrême droite ne peut ouvrir une perspective de sortie de crise. La CGT renouvelle son opposition aux idées véhiculées par le Front National et banalisées par d'autres..." puis "Au vu du bilan et des projets du président de la République, sa réélection ouvrirait, à coup sûr, une nouvelle séquence de lourds reculs sociaux. L'élection présidentielle doit créer un nouveau contexte plus favorable aux revendications et au progrès social. Affirmer sa citoyenneté, c'est d'aller voter, c'est aussi se syndiquer".**

*Alain Vrignaud*

## Fonction Publique en déroute

**L'Éducation nationale n'est pas le seul secteur touché par la politique menée par Nicolas Sarkozy et son gouvernement. Toute la Fonction publique a subi ses attaques visant à la démanteler.**

Dans son discours consacré à l'avenir de la Fonction publique à l'Institut Régional de l'Administration de Nantes en septembre 2007, l'actuel Président avait été très clair sur ses intentions de "détruire" cette Fonction publique Française. Le discours avait beau être "enrobé" d'un certain lyrisme, il n'en était pas moins annonciateur de ce qui allait se passer.

➔ **Les trois versants ont eu à subir des mesures rétrogrades** guidées par le seul critère de rentabilité financière.

- La Fonction publique Hospitalière s'est vu imposer la loi HPST (Hôpital, patient, santé, territoire) qui ne se soucie des patients que dans son énoncé, la création d'un ordre infirmier rejeté par les professionnels et la CGT...

propositions qu'ils reçoivent en cas de restructurations, l'évaluation des personnels sur des critères qui n'appartiennent qu'aux seuls chefs de services, les fusions de l'ANPE et des ASSEDIC dont on voit concrètement les effets pervers aujourd'hui, la fusion des Impôts et du Trésor, la suppression d'un poste de fonctionnaire sur deux partant en retraite...

À toutes ces mesures, s'ajoutent celles qui touchent la Fonction publique dans son ensemble et qui ne sont pas des moindres, bien au contraire.

Nous parlons, ici, de **la Révision Générale des Politiques Publiques, de la loi sur les retraites, de l'instauration de la journée de carence, des mesures prises qui ont fait chuter vertigineusement le pouvoir d'achat des fonctionnaires... !**

D'un côté, gouvernement et Président tiennent un discours mettant en avant le rôle "d'amortisseur" qu'auraient joué les services publics et la Fonction publique face à la crise actuelle.

De l'autre, ces mêmes individus prennent les



- Le versant territorial de la Fonction publique a vu s'accroître de façon vertigineuse la précarité, le développement de la contractualisation à la place du statut et fait face à une réforme des collectivités territoriale décidée unilatéralement.

- **La Fonction publique d'État, dont l'Éducation nationale** représente le plus gros secteur, a subi également de nombreuses attaques. Certaines, fort heureusement, ont pu être repoussées par la mobilisation des fonctionnaires. D'autres, malgré ces mobilisations, ont abouti : la loi mobilité qui permet de licencier des fonctionnaires s'ils n'acceptent pas les

mesures adéquates pour casser cette Fonction publique de carrière et instaurer une Fonction publique minimum, basée sur l'emploi, encouragés en cela par le dogme libéral dominant et au pouvoir dans une majorité des pays d'Europe.

*Christophe Godard*

**\*\*\* Pour plus d'infos sur les Réformes en cascade dans l'Éducation, consulter notre site : [www.unsen.cgt.fr](http://www.unsen.cgt.fr)**

## Imaginons le parcours de Léa...

*Quand l'heure du bilan sonne, il est normal d'essayer de dégager les points positifs, les points négatifs et les points à améliorer de l'action du Président et des ministres qui se sont succédés à l'Éducation nationale.*

En passant en revue les réformes qui ont vu le jour au cours de ce quinquennat, une question, sans réponse spontanée, s'installe :

→ **Qu'ont-ils fait de bien pour l'École, pour la réussite des élèves, pour l'amélioration des conditions de travail des personnels ?**

Depuis 2007, le service public d'éducation a été ouvertement attaqué. Tout y est passé : de la maternelle à l'université, des conditions d'études des élèves aux statuts des personnels.

► **Imaginons le parcours de Léa, qui commence sa vie d'élève**



• Léa vient d'avoir 2 ans. À la rentrée, ses parents veulent la scolariser. Impossible, car la mairie a supprimé des places, suite aux suppressions de postes et donne la priorité aux 3 ans. Tant pis, Léa ira au jardin d'éveil avec du

personnel moins qualifié que les professeurs d'école pour les premiers apprentissages.

• Léa a trois ans, **vive la Maternelle !** Première évaluation pour savoir si Léa a des aptitudes de base ; grand soulagement pour les parents, elle n'a pas été détectée comme "ayant des difficultés".

• À l'école élémentaire, son institutrice se bat avec le soutien des parents pour ne pas filer les élèves.

Sa maman pensait qu'elle ferait plus d'anglais, mais les assistants de langues n'existent plus.

Une de ses copines a des difficultés mais plus personne ne peut la prendre en charge, les RASED ont été stoppés. Peu importe, elle a déjà du mal à l'école, elle restera 30 minutes de plus en aide personnalisée.

• Arrive la **rentrée en 6<sup>e</sup>**, en établissement étiqueté ECLAIR, car c'est le collège le plus proche. Tous les personnels ont été recrutés par le chef d'établissement.

Léa n'a pas le nombre d'heures de maths et de français prévu, c'est un choix de l'établissement et l'enseignement artistique ne fait plus partie du projet d'établissement.

Les enseignants, évalués par le chef d'établissement, remplissent le livret de compétences. Elle pourra faire plein de stages de

découvertes professionnelles chez les patrons d'à côté. Ils auront peut-être besoin d'embaucher. D'ailleurs, on vient de lui proposer à 14 ans un contrat d'apprentissage, qu'elle refuse.

• Léa arrive en **fin de troisième**, mais quelle orientation ? Plus de COP disponible pour la renseigner, on a supprimé le poste dans son secteur. Alors, ce sont les entreprises qui viennent proposer une orientation qui colle au bassin d'emploi !

• **Enfin le lycée !**

Certains de ses camarades sont partis en Bac pro sans être sûrs d'y arriver. C'était bien quand le frère avait pu faire d'abord un BEP pour se remotiver !

- Léa entre en **seconde générale** ; elle pourra choisir ses enseignements d'exploration ; pas de chance, seulement trois dans l'établissement.

Son professeur de mathématiques est un stagiaire ; il est débordé avec trois niveaux différents. Trop dur pour lui de préparer 18 h de cours, de corriger les copies, de venir aux réunions organisées dans l'établissement, d'assister à quelques formations, et en plus dans 2 semaines il part en stage et doit mettre au courant un étudiant qui va le remplacer et qui n'a jamais enseigné ! Il n'est vraiment pas sûr de continuer ce métier !

- Pour l'orientation en **première**, Léa aurait bien essayé la voie technologique, mais

STI2D c'est quoi, et puis les enseignements transversaux c'est quoi ?

Va pour l'enseignement général, mais lequel ? Littéraire ? Elle aime quand même bien les maths mais peut-être pas au point de faire S ;

**Leur ambition pour l'école était de faire "mieux avec moins". Promesse à moitié tenue : avec moins, ils ont fait pire !**

en plus il n'y a plus d'histoire-géo en terminale et l'histoire-géographie, ça lui plaît.

Alors ES ? Oui, sauf que ça ressemble plus à de la gestion qu'à l'économie maintenant !

- En **terminale**, son professeur d'économie a eu un accident ; pas de cours pendant un mois ; le rectorat ne trouve pas de remplaçant ; par petite annonce, il trouve enfin un contractuel.

• **Après le bac**, Léa veut aller à l'université mais attention aux frais d'inscription : 4 000 € pour l'année ! Il va falloir travailler : chez le patron d'à côté, qui sait ? Peut-être le même qui voulait la prendre en apprentissage !

Ce texte est une fiction. Tout événement ressemblant à la réalité n'est que pure coïncidence !

Nadine Castellani-Labranche

### Droit à mutation bafoué par les réformes

**Bien que la mutation soit un droit pour tout fonctionnaire, force est de constater que les enseignants ont vu ce droit diminuer, voire être nié, depuis ces dernières années.**

Le taux de mutation baisse chaque année. Outre les suppressions massives de postes dans la Fonction publique, qui touchent de plein fouet l'Éducation nationale, avec la politique du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux, les réformes mises en place par le gouvernement ont impliqué une forte baisse du nombre de postes mis au mouvement. La réforme de la formation des enseignants, qui a mis en poste à plein temps les stagiaires, a bloqué un nombre substantiel de postes. Pour la rentrée 2012, Luc Chatel a instauré un nouveau mouvement sur les postes "ECLAIR", organisé **sans barème et sans transparence**, qui soustrait encore des postes au mouvement et contribue au détournement du mouvement général. Autre réforme dont les conséquences sont bien visibles pour cette rentrée, la mise en place du Bac pro 3 ans, quand 80 % des postes supprimés dans le second degré le sont dans l'enseignement professionnel. Autant de décisions politiques qui, tout en ignorant les situations parfois catastrophiques des personnels éloignés pendant des années de leur famille, malgré des barèmes de mutation exponentiels, contribuent à la casse du service public d'éducation.

Catherine Bartoli

## Avec Sarkozy, cinq ans de galère !

## → Premier degré... il est temps de déposer le bilan

**L**e bilan du quinquennat du candidat Sarkozy pourrait ressembler dans le 1<sup>er</sup> degré à un inventaire à la Prévert... où tout serait négatif...

5 ans de Sarkozisme c'est :

- le passage de la scolarisation des 2 ans de 30 % à moins de 14 %,
- la fermeture de 6 000 postes de RASED,
- la fermeture de plusieurs milliers de classes,
- la suppression quasi totale de la formation initiale avec l'arrivée directement sur le terrain des reçus au concours,
- une formation continue réduite à une peau de chagrin,
- l'exploitation de dizaines de milliers de salarié-es précaires (EVS, AVS, CUI...) jetés comme des kleenex au bout de quelques mois ou années et sans aucun avenir professionnel,
- la mise en place du Service Minimum d'Accueil dans les écoles remettant en cause le droit de grève,
- des programmes plus que rétrogrades,
- la mise en place des évaluations CE1 et CM2 qui ne visent qu'à mettre les écoles en concurrence,
- une politique de répression sans précédent contre celles et ceux qui refusent de courber l'échine refusent le fichage des enfants par le biais de base-élève et du Livret Personnel de Compétences,
- une suppression quasi totale des moyens supplémentaires qui étaient donnés aux quartiers en difficulté (ZEP, RAR, ECLAIR),
- des crédits pédagogiques (contrat de ville, Projet éducatifs...) disparus, un accroissement des inégalités territoriales,
- des moyens donnés à l'enseignement spécialisé en baisse constante,
- l'absence totale d'une réelle politique d'intégration des enfants handicapés, malgré des discours qui ne correspondent en aucune manière à la réalité du terrain.

**Si l'on ajoute à cela, comme pour tous les fonctionnaires la baisse du pouvoir d'achat, et la contre-réforme des retraites, il est clair qu'effectivement il est temps pour le Nicolas Sarkozy de déposer le bilan !**

Yvon Guesnier

## → Collèges... ce qu'ils en ont fait

**L**e collège n'est pas ressorti indemne des coupes sombres que les ministres successifs ont pratiqué dans le budget de l'Éducation nationale.

Les suppressions de postes ont particulièrement touché le collège entre 2007 et 2010 puisque, sur cette période, elles représentent **près de 40 % des postes en moins** dans le second degré.

Les conséquences sur les conditions d'enseignement et de travail sont énormes : augmentation des effectifs par classe, suppressions des dédoublements et des cours à effectifs réduits, multiplication des heures supplémentaires et des postes partagés, suppressions d'options, accroissement sans précédent de la charge de travail...

Le collège est le seul niveau d'enseignement à ne pas avoir connu de réformes majeures sous le quinquennat de Sarkozy. Cependant, à la rentrée 2010, il s'est vu imposer **le livret personnel de compétences**. Parfaite illustration du "gouvernement par l'instrument", cet outil en apparence inoffensif institue un socle commun qui n'était jusqu'alors que purement incantatoire. **Mélangeant connaissances**

et comportements, savoirs scolaires et acquis socioculturels, il véhicule une vision utilitariste des savoirs et savoir-faire, devenant de simples outils mobilisables dans certaines situations.

Si la droite s'est si peu intéressée au collège ces dernières années, c'est probablement parce que le collège, tel qu'il existe, remplissait la mission de tri social qu'elle lui assignait. Si elle s'y intéresse tant aujourd'hui, c'est pour accentuer cette mission de tri et, au final, ce n'est pas tant le collège qu'elle veut réformer que le collège unique qu'elle veut remettre en cause.

Le récent décret sur l'orientation possible en 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> et les annonces faites par Sarkozy lui-même en sont la preuve : *"en choisissant (...) le même modèle, le même parcours pour tout le monde, en optant pour l'uniformité, en voulant mettre tout le monde dans le même moule, le collège unique a fait exploser les inégalités au lieu de les réduire. Cette vérité, je la martèlerai parce qu'elle est la vérité. Il faut donc repenser complètement le collège"* (discours du 28 février 2012 à Montpellier).

Laurent Igheroussene

## → Lycées... deux ministres pour une même casse

**L**e moins que l'on puisse dire, c'est que les années lycées du quinquennat de Nicolas Sarkozy auront été marquées par une même politique de dérégulation, de flexibilité et de détérioration du service public et ce quel que soit le ministre.

Si la personnalité et l'histoire des ministres sont différentes (un ancien prof pour Darcos, un ancien DRH de l'Oréal pour Chatel), cela n'a en rien influé sur leur politique. Que ce soit pour l'autonomie, le pouvoir renforcé des chefs d'établissement à travers leur réforme du lycée, la politique menée a été la même. Si Darcos devant la colère des lycéens avait dû reculer une première fois sur la réforme des lycées, son successeur a mis en place la même politique en y mettant peut-être moins les formes. En effet, la nouvelle réforme de Chatel a introduit de la même façon la globalisation des dédoublements, les groupes de compétences en langues, la volonté de renforcer le pouvoir des chefs d'établissements, la mise en place de l'accompagnement personnalisé (sans formation et au détriment des enseignements disciplinaires)...

Derrière tout cela, nulle volonté pédagogique ni envie de faire réussir tous les

élèves mais bien au contraire la concurrence entre élèves, disciplines, établissements et enseignants avec bien sûr des économies à la clé.

Aujourd'hui, cette réforme est majoritairement rejetée par les personnels ; elle n'a pas permis de réduire le poids de la filière S au détriment des autres et elle a introduit beaucoup de doutes et d'incertitudes dans la pédagogie des enseignants, noyés dans un nombre de réunions incalculables.

Pour les élèves, cette réforme n'a que peu d'effet sur la réduction des inégalités et ils voient des emplois du temps resserrés avec des enseignements pas toujours clairs.

**Bref, vous avez tout faux messieurs Chatel et Darcos ! Il est temps de repenser le lycée d'aujourd'hui pour les élèves, d'assurer un cadre national qui empêche les inégalités et de rétablir les moyens nécessaires à son fonctionnement, y compris en permettant de travailler enfin avec des effectifs réduits. Ceci n'est pas qu'une question de moyens mais c'est aussi une question d'efficacité pédagogique !**

Samuel Serre



# CGT Éduc'action privé / public... un rapprochement



Philippe Legrand

**E**n octobre 2011 a eu lieu le congrès fondateur de la CGT Enseignement privé. Cette nouvelle structure a été créée pour organiser, dans la CGT, les salariés des établissements privés sous contrat, à 95 % catholiques.

Lors de ce congrès, les militants de la CGT Enseignement privé ont exprimé à plus de 97 % leur souhait d'entamer un processus de rapprochement avec la CGT Éduc'action. Cette démarche vise à regrouper dans la même organisation syndicale CGT, tous les personnels qui défendent une même conception de l'avenir de l'école et de la société. Les enseignants des établissements privés, rémunérés par l'État, ont les mêmes conditions de travail que leurs collègues du public, le même salaire brut, les mêmes obligations réglementaires, les mêmes déroulements de carrières. Seuls, les droits syndicaux, les conditions de retraite, les possibilités de mobilité diffèrent en partie.

**Il s'agit de donner sur le terrain une cohérence à nos revendications pour défendre des formations de qualité, une école facteur de réussite sociale, l'amélioration des conditions de travail des enseignants...**

La concurrence divise les personnels, les élèves, les familles alors que le budget de l'État finance 90 % du fonctionnement des établissements privés sous contrat d'association.

L'État organise sa propre concurrence.

Cela se fait au détriment des personnels et des élèves sur un fondement idéologique marqué. Divisés, les personnels sont moins forts.

Séparés, ils lutteront entre eux au lieu de se mobiliser pour les véritables enjeux de la formation des jeunes du pays.

**Notre objectif commun est la disparition de toute concurrence entre le public et le privé, véritable fléau représentatif de la marchandisation de l'école.**

Pour y parvenir, nous revendiquons de concert l'intégration des établissements privés à un service public laïc d'éducation, avec des personnels, enseignants et non enseignants, fonctionnaires.

La CGT Éduc'action et la CGT Enseignement privé ont mis en place un groupe de travail pour étudier les conditions dans lesquelles pourrait se faire ce rapprochement.

Pour réussir, une telle démarche doit être menée à tous les niveaux de nos organisations. Nos militants, sur le terrain, doivent se rencontrer, se connaître, apprendre à travailler ensemble. Dans nos publications, des pages seront consacrées aux initiatives communes mais aussi à nos particularités de fonctionnement.

Ainsi, d'ici 2013, nous devons être en mesure de tous nous positionner sur les évolutions de nos structures, sans précipitation.

Chaque adhérent doit mesurer l'intérêt de notre rapprochement, mais aussi être alerté sur les difficultés.

**De cette façon, nous pourrons, travailler à un syndicalisme rassemblé et efficace permettant d'atteindre nos objectifs politiques...**



Patrick Désiré

Philippe Legrand  
S. G<sup>al</sup> CGT Enseignement privé

Patrick Désiré  
S. G<sup>al</sup> CGT Éduc'action

## Droits syndicaux dans l'enseignement privé

**Les établissements privés sous contrat d'association avec l'État sont gérés par des associations, OGEC (organismes de gestion de l'enseignement catholique), AEP (associations d'éducation populaire),...**

À ce titre, les maîtres de ces établissements, qui relèvent du droit public dans le cadre de leur contrat avec l'Éducation nationale (leur employeur) relèvent également, comme leurs collègues personnels d'éducation, administratifs et de service -rémunérés quant à eux par l'association- du Code du Travail.

**Ces personnels ont donc des droits :**

- être élus délégués du personnel (si l'effectif est supérieur à 11 salariés),
- être élus au comité d'entreprise (si l'effectif est supérieur à 50 salariés),
- être désignés, si l'effectif est supérieur à 50, comme représentants au CHSCT (comité d'hygiène, de sécurité, et des condi-

tions de travail), par le comité d'entreprise et les délégués du personnel,

- être désignés, dans les entreprises de plus de 50 salariés, comme délégués syndicaux par leur organisation (à condition d'avoir prouvé leur représentativité en ayant recueilli 10% au moins des suffrages aux élections des délégués du personnel ou du comité d'entreprise ; ils peuvent dans le cas contraire être nommés représentants de section syndicale en attendant de nouvelles élections).

**Les délégués syndicaux négocient chaque année avec la direction pour les salariés de droit privé, dans le cadre des négociations annuelles obligatoires (NAO) la durée effective et l'organisation du temps de travail, les salaires (dont les minima sont fixés par une convention collective), les perspectives d'évolution de l'emploi dans l'établissement,...**

### Public / privé : égalité des droits ?

Avant d'être une question juridique, la question d'une démarche commune CGT Éducation et SNEIP CGT est, à mon sens, une question stratégique : **quelle démarche syndicale convergente pour quels droits nouveaux ?**

C'est donc d'abord une question éminemment politique dans le sens où la loi est sensée être l'expression de la volonté populaire. C'est poser, à nouveau, la question des jalons pour un service public laïc et unifié de l'éducation, projet mis sous le boisseau depuis 1984 et l'échec de la loi Savary.

C'est donc dans le sens d'une **unification statutaire et d'une intégration des personnels avec les droits et obligations du service public qu'il faut travailler.**

Si on ne peut que souhaiter un alignement pas le haut, il convient de noter que de grands pas ont déjà été faits s'agissant des concours, de la formation initiale, des programmes d'enseignement (hors le caractère propre de l'enseignement catholique), des obligations de service et du respect de la liberté de conscience des personnels.

Désormais, depuis la loi Censi, les enseignants dépendent, s'agissant de leurs droits, des tribunaux administratifs et non plus des prud'hommes, sauf s'agissant des instances de représentations des salariés.

**Certes le ministre de l'éducation rêve de doter les chefs d'établissement du public du pouvoir de recrutement comme dans l'enseignement privé... mais ce n'est pas fait (malgré le forçage en cours !).**

S'agissant du droit du travail, il faut noter qu'il est parfois plus protecteur que le droit public. L'enseignement privé a connu les CHS CT avant le public et la convention collective qui régit les maîtres d'internat du privé est plus favorable (s'agissant du décompte des heures de nuit, voir l'accord de branche du 31 janvier 2007 étendu par arrêté du 27 mars 2007) que le statut des Assistants d'éducation.

Il convient donc de faire un état des lieux. Certes, il ne faut pas occulter les différences (entre autres, les affectations et les recrutements des personnels... et des élèves !). Mais, pour des

syndicats confédérés et la CGT, la priorité, c'est la liste des points de convergences et des revendications communes sachant que les progrès de l'un peuvent bénéficier à l'autre ! C'est donc du "gagnant gagnant", à terme.

Philippe Péchoux  
CGT Éduc'action

**Les enseignants, agents publics, bénéficient également d'une partie des dispositions du décret 82-447 relatif à l'exercice du droit syndical dans la Fonction publique.**

Notamment :

- des autorisations spéciales d'absences (ASA) sont accordées "aux représentants des organisations syndicales mandatés pour assister aux congrès syndicaux ou aux réunions des organismes directeurs dont ils sont membres...".
- les organisations syndicales du privé bénéficient de contingents de décharges horaires attribués en fonction de leurs résultats aux élections pour les Commissions Consultatives Mixtes (CCM, l'équivalent des CAPA).

La mise en place de l'heure mensuelle d'information reste par contre très difficile voire impossible dans les faits.

**Les dispositions du décret quant à l'accès des représentants syndicaux aux établissements ne s'appliquent malheureusement pas aux établissements privés (sauf en période électorale), les bâtiments étant privés et non administratifs.**

Serge Vallet  
CGT Enseignement privé

#### Faites toute la lumière... sur les personnels du privé :

• Établissement d'enseignement privé - Document administratif - Communication

Les documents relatifs aux personnels enseignants des établissements d'enseignement privé sous contrat d'association ont un caractère administratif et, dès lors les documents relatifs aux conditions de travail, à l'hygiène et à la sécurité de ces établissements revêtent également un caractère administratif lorsque et dans la mesure où ils concernent les personnels enseignants ou l'ensemble des personnels, et sont communicables sur le fondement de l'art. 2 de la loi du 17 juillet 1978.

CADA, 27 juillet 2010, n° 20102957

## La Bretagne, pionnière en terme de rapprochement syndical

*Dans la région, une école sur deux, donc un poste sur deux, appartient au réseau de l'enseignement catholique.*

Plus qu'ailleurs, les enseignants comme les personnels ne s'y engagent donc plus par conviction, mais parce qu'ils ont besoin de travailler. Ce sont des salariés comme les autres qui expriment de plus en plus leur besoin de faire appliquer leurs droits et choisissent de s'organiser.

### Enseignement public et privé, la Bretagne, particulièrement le Finistère, s'est montrée pionnière.

Conséquence de cette situation : la CGT n'est plus incongrue dans l'enseignement catholique\*. Les camarades s'y syndiquent car, plus qu'ailleurs, ils subissent des pressions de leur hiérarchie (la garantie de l'emploi n'y existe pas). Ils ont également pris conscience qu'au mépris de la légalité, **l'enseignement catholique sous contrat est un espace d'expérimentation pour l'Éducation nationale** (cours de 45 min, travail bénévole, heures supplémentaires imposées, autonomie des établissements...).

C'est donc assez naturellement que, suite aux mouvements de 2003, les camarades de l'enseignement privé se sont syndiqués au SDEN 29. La défense des valeurs importantes telles que la laïcité, la solidarité, la défense du Service public d'Éducation et des salariés... ont permis de dépasser les querelles "école de Dieu" vs "école du Diable".

Aujourd'hui, une partie d'entre nous est toujours syndiquée à la CGT Educ'action. Une majorité a rejoint le SNEIP (CGT-Enseignement privé) afin de structurer ce syndicat en pleine expansion. La collaboration (secrétariat, mutualisation des moyens, commission exécutive...) a, pour autant, continué et le rapprochement des deux syndicats au sein d'Éduc'action y apparaît évident.

*Pascale Picol  
Secrétaire académique  
CGT-SNEIP Bretagne*

\* Hormis pour les directions catholiques qui voient d'un mauvais œil cette prolifération de "rouges" dans les établissements, au sein des CE-DP, dans les réunions du mouvement...

### ► Témoignage

En 2003, lors de la grève des enseignants, je n'étais alors pas syndiqué. Sur l'établissement où j'enseigne, le seul syndicat qui existait était la CFDT.

Dans cet établissement (École "La Croix Rouge"), nous avons été une petite équipe à prendre part au mouvement ; certains étaient syndiqués et d'autres non. Nous avons donc milité pour la grève hors du cadre syndical. Sur la région brestoise, le SDEN jouait un rôle important dans le mouvement, et son secrétaire, Olivier Le Pichon, en était le principal organisateur. C'est donc tout naturellement que nous avons été attirés par la CGT. Pendant toute une période, nous avons tous été adhérents au SDEN 29. Cela nous permettait de ne pas rester isolés, et d'échanger régulièrement avec les camarades de l'enseignement public. Les relations ont été très bonnes, et elles le sont d'ailleurs restées, puisque je participe toujours à la Commission exécutive du SDEN 29.

**Avec ces camarades, nous sommes en accord, tant sur les questions générales** telles que les réactions nécessaires face à la politique de casse menée par les gouvernements successifs ou l'intégration de l'enseignement privé dans un grand service public d'éducation, que sur les problèmes spécifiques tels que la réforme des Bacs pro ou les remplacements effectués en HSE.

**Bien sûr il existe des différences** entre l'enseignement public et privé [la "guerre scolaire" n'est pas morte !] et cela peut poser des problèmes. Mais ces problèmes peuvent trouver leurs solutions dans le cadre de rapports fraternels entre militants, pour qui la défense des salariés constitue le centre de gravité de l'action syndicale.

Après tout, lorsqu'on a des problèmes, c'est bien une preuve que l'on est vivant !

*Serge Hardy  
Délégué syndical  
École "La Croix-Rouge", Brest*

Ouest France, 12.11.2011

### Écoles privées et publiques : « Même combat »

Samedi 5 à Rennes, les syndicats de l'enseignement privé ont bouclé la manifestation organisée par le Comité académique de l'enseignement catholique de Bretagne. Affiliées à la CGT 29, Pascale Picol (enseignement privé) et Fabienne Bodin (CGT-Educ'Action du public) fustigent d'une même voix « **une vision corporatiste des revendications qui n'a pas eu lieu d'être puisque les moyens du public comme ceux du privé sont diminués** ». Avec des classes aussi chargées dans les secteurs « **dont l'un n'a rien à envier à l'autre** ». Pour Pascale Picol, la manifestation rennaise avait le défaut « **d'appuyer les demandes les plus insidieuses de l'enseignement catholique et de l'UMP réunis** ». Les syndicats dénoncent l'autonomie vers laquelle souhaite avancer le SGEC (Secrétariat général de l'enseignement catholique) qui se traduirait par une « **priorité donnée aux**



*Pascale Picol, CGT Enseignement privé et Fabienne Bodin CGT-Educ'Action.*

**réductions de coûts au détriment d'un enseignement adapté aux difficultés des élèves** ».

La diminution des moyens se traduira « **par des classes surchargées et la suppression d'options qui contribuent à réduire la fracture sociale** ».

## ► PFR : le népotisme

Voici maintenant plus de deux ans que la **Prime de Fonction et de Résultats** (PFR) est mise en œuvre au sein de notre ministère. Après avoir été déployée successivement pour les catégories A puis B, elle affectera prochainement les catégories C.

Il est temps d'en dresser un premier bilan, d'autant plus que sa mise en œuvre fera l'objet de discussions dans les prochains CTPS et CT académiques.

La circulaire n°2009-122 de juillet 2009 fixe les conditions de l'application au sein de l'Éducation nationale du décret 2008-1533 relatif à la Prime de Fonctions et de Résultats. Comme le précise la circulaire, il ne s'agit pas d'un nouveau régime indemnitaire mais bien d'une refondation de "la politique de rémunération afin de mieux prendre en compte à la fois les fonctions occupées et les résultats obtenus par les personnels, mesurés par de nouveaux instruments d'évaluation".

Nous ne reviendrons pas sur les arguments déjà exposés par la CGT pour s'opposer à la mise en œuvre de cette PFR. Il est par contre très intéressant de tirer un bilan qualitatif et quantitatif des deux premières années en revenant sur les arguments de ses défenseurs.

### → Mérite ou népotisme ?

À en croire les promoteurs de la PFR, celle-ci est faite pour encourager les éléments les plus méritants et ainsi accroître la performance des fonctionnaires. Sans entrer dans le débat d'idée, le constat du terrain démontre le contraire.

- L'opacité de règle dans son attribution au sein de chaque académie -les *nouveaux instruments d'évaluation* annoncés par le ministère n'ont jamais vu le jour- permet à certains ayant des responsabilités d'accroître leur rémunération,
- l'enveloppe budgétaire étant finie, la revalorisation pour certains s'est traduite par une baisse pour d'autres,
- la PFR loin d'entraîner l'émulation, a attisé les tensions entre collègues et dégradé le climat social.

Elle est donc inefficace d'un point de vue opérationnel mais aussi social car les tensions qu'elle crée contribuent au développement du mal être au travail peu propice à l'efficacité des services et du service public tout court. **(suite p. 21)**

## Personnels de labo en danger !

***L'administration revoit chaque année les postes des personnels de laboratoire dans les établissements scolaires du second degré.***

Chaque académie fixe ses critères pour déterminer le nombre de personnels : les effectifs, les horaires officiels et un coefficient de technicité différent suivant les classes (par exemple, une classe de spécialité SVT aura un coefficient supérieur à une classe de seconde). Ainsi, selon les académies, les postes en collèges sont soit supprimés soit maintenus.

Durant ces cinq dernières années, les personnels de laboratoire ont subi des suppressions évidemment dans des proportions moindres que les personnels admini-

stratifs (étant moins nombreux), mais chaque recteur peut choisir si les suppressions portent plus sur l'une ou l'autre catégorie.

Cependant, le Projet de Loi de Finance 2012 ne prévoyait aucune mesure pour les personnels de laboratoire, les suppressions concernaient exclusivement les administratifs.

À la rentrée 2012, la nouvelle réforme du lycée touche les classes de terminale. Mais, déjà, la baisse des heures pour les sections STL et la disparition des STI a grandement diminué les heures de TP, mettant certaines équipes de labo en difficulté pour le maintien des postes.

Dans la réforme du lycée voulue par Luc Chatel, les séances de travaux pratiques n'ont plus d'horaire réglementaire et le contenu scientifique est appauvri.

Maintenant, les TP sont remplacés par des activités expérimentales et des enseignements d'exploration. Ainsi, il n'y a plus de dédoublement obligatoire. Trop commode pour l'administration de dire ensuite que les salles de TP ne répondraient plus au nouveau type d'activité pédagogique pluridisciplinaire quand on impose des classes entières avec des effectifs surchargés !

**Nous devons exiger le maintien des dédoublements en classe de travaux pratiques, quelle que soit leur appellation pour des raisons évidentes de sécurité.**

**L'autonomie, pour le ministre, c'est d'abord réduire la quantité et la qualité de ce qui est mis au service de l'élève.** On prétend donner plus, en retirant les conditions mêmes de l'apprentissage. Et c'est toujours avec cet argument d'autonomie que le gouvernement s'attaque aux personnels.

### ➤ Pour cette réforme, il est question :

- "en classe de seconde, de familiariser les élèves à la démarche scientifique et de favoriser l'attrait pour les études scientifiques",
- en 1<sup>er</sup> S, "d'activités pratiques, envisageables [...] qui seront mises en œuvre chaque fois que possible [...]". Ainsi, chaque élève rencontrera dans les meilleures conditions l'occasion d'aller sur le terrain, de disséquer, de préparer et réaliser des observations microscopiques, d'expérimenter avec l'aide d'un ordinateur, de modéliser, de pratiquer une recherche documentaire en ligne,...

**Tout cela n'est possible qu'avec des effectifs réduits, des professeurs et des personnels de laboratoire.**

Mais ici, c'est de l'autonomie des établissements qu'il s'agit. Ses conséquences sur les métiers de l'Éducation nationale sont désastreuses. Globaliser les dédoublements avec une répartition propre par établissement, tout en réduisant les heures disciplinaires permet de supprimer des milliers de postes.

**Tout cela est porteur de graves dangers pour l'avenir et nécessite une réaction d'ampleur qui associe à la fois les personnels de laboratoire, les enseignants, les parents, les jeunes et les citoyens, car c'est bien toute la société qui est concernée.**

*Christelle Ryssel et Brigitte Créteur*

## Service social du personnel : situations d'urgence

*Chaque année c'est le même constat chiffré et objectif : ce sont les personnels de catégories C qui sollicitent le plus le service social.*

Avec un revenu moyen de 1 350 €, ils ne peuvent faire face au moindre imprévu. L'imprévu c'est la maladie, le chômage du conjoint, la séparation ou le divorce, et dans un registre moins dramatique c'est aussi le voyage scolaire d'un enfant à payer, la réparation sur la voiture ou une régularisation de charges EDF, GDF ou d'eau.

### ► Des stratégies personnelles d'urgence pour gérer la misère

Pour y faire face ou simplement pour pouvoir subvenir à leurs besoins alimentaires, le recours aux crédits faciles à obtenir est fréquent. Ces fameux crédits revolving aux taux d'intérêts très élevés mais légèrement inférieurs au taux d'usure au-delà duquel ces crédits seraient illégaux. Parfois, quand le recours aux crédits n'est plus possible, d'autres "stratégies"

se mettent en place. En témoigne Mme A., Adjoint technique dont le conjoint est victime d'une grave maladie et dont les revenus ont diminué de plus de 200 € (les primes ne sont pas maintenues en cas de congé longue maladie). Elle nous explique **recupérer les produits jugés périmés par les grandes surfaces** : tôt le matin, une à deux fois par semaine, avec un collègue, ils collectent les denrées destinées à être jetées. Certains supermarchés ne le permettent pas et détruisent les produits afin qu'ils ne soient pas récupérés. Elle m'explique réaliser une économie qui compense, en partie, la diminution de salaire de son mari.

Certains agents m'ont expliqué occuper un autre emploi, souvent très précaire, pour essayer d'améliorer le quotidien ou tout simplement pour faire face à leurs charges courantes. Mr B., Adjoint technique, me dit avoir, durant quelques mois,

accepté pour 5 € par jour, de s'occuper de l'entretien de plusieurs laveries automatiques de 6 h à 8 h du matin.

Mme C, Adjoint administratif, consacre une partie de ses week-ends à **faire le ménage dans les hôtels** d'un grand groupe.

Nombreux sont ceux qui ne partent plus en vacances depuis plusieurs années.

Je n'ai pas compté, depuis que je travaille, le nombre de dossiers de surendettement constitués avec les agents : 100, 150, 300 dossiers ? En revanche, je me rappelle ceux jugés irrecevables, car crédités de mauvaise foi par la commission de surendettement, ils se comptent sur les doigts d'une main.

### ► Salaires insuffisants

Avec la nouvelle loi Borloo applicable depuis début 2004, il est désormais possible d'obtenir un effacement des dettes lorsque la situation financière du débiteur est jugée irrémédiablement compromise.

La première personne que je

connaisse à en avoir bénéficié était Mme D., Adjoint administratif, qui venait d'être admise à la retraite pour invalidité.

Le comité médical a reconnu Mme D. comme définitivement inapte à toute fonction. Sa pension n'atteignait pas 1 000 € mensuels. La totalité de ses dettes a été effacée. La deuxième personne était Mme E., Adjoint administratif de 30 ans, deux enfants à charge et séparée depuis peu de son conjoint. Elle était à l'époque au 4<sup>e</sup> échelon de son grade. Sa situation financière a aussi été jugée comme irrémédiablement compromise. **Une projection d'évolution de salaire à moyen et long terme a été transmise au secrétaire de la commission de surendettement puis au juge de l'exécution. Et c'est en partie "grâce" à cet argument que l'effacement des dettes a été prononcé.**

**Je ne sais pas s'il faut s'en réjouir...**

Sylvaine Soubiran



Marc Le Roy

## ► PFR : le népotisme

### → Une prime dévoyée ?

Il serait faux de dire qu'elle a été dévoyée. La Prime de Fonction et de Résultats n'a pas été mise en œuvre pour récompenser un quelconque mérite mais pour diminuer, de façon globale, le coût de la rémunération des fonctionnaires en baissant la masse salariale.

Certes, ses défenseurs objecteront que l'enveloppe globale de la PFR a fait l'objet d'une revalorisation, mais la triste réalité est que depuis 2000 le pouvoir d'achat des fonctionnaires a diminué de 11,92 % (source : fiche mensuelle sur l'évolution du pouvoir d'achat du point d'indice net majoré publiée par l'UGFF-CGT à partir des informations de l'INSEE).

Au-delà des inégalités et injustices générées par la PFR, ce constat que tout le monde peut tirer, motive le combat de la Cgt pour la revalorisation du point d'indice et des traitements dignes pour l'ensemble des collègues.

Jean-Louis Brunel

### ► Textes interministériels

- décret n° 2008-1533 du 22 décembre 2008 instituant la PFR ;
- arrêté interministériel du 22 décembre 2008 fixant les montants de référence de la PFR ;
- arrêté interministériel du 22 décembre 2008 (modifié le 26 août 2009) fixant la liste des indemnités cumulables avec la PFR ;
- arrêté du 9 octobre 2009 fixant les montants de référence de la PFR applicables au corps des secrétaires administratifs.

### ► Textes ministère de l'Éducation nationale

- arrêté d'adhésion du 4 août 2009 fixant la liste des bénéficiaires de la PFR au MEN, MESR et au ministère chargé des sports (AENESR, CASU, APAENES et ADAENES) ;
- arrêté du 23 septembre 2009 fixant les nouveaux taux annuels des indemnités de gestion en EPLE ;
- circulaire DAF-DGRH C1-2 n° 2009-232 du 23-07-2009 relative à la PFR au MEN ;
- circulaire DAF C2 n° 2009-224 du 5 octobre 2009 relative aux modalités de liquidation de la PFR.

## Approches pédagogiques : L'approche des sociologues

"Notre conception de l'acquisition des savoirs et savoirfaire ne repose pas sur une logique utilitariste fondée sur l'empilement et la reproduction des connaissances disciplinaires [...]. Pour la CGT, la question pédagogique est donc essentielle. Elle s'appuie sur une démarche de progrès [...]" Repères revendicatifs "Un service public d'éducation conduisant tous les élèves à la réussite", Congrès CGT Educ'action 2008.

### ▷ S'emparer de la sociologie de la pédagogie

L'ambition affichée du système scolaire français est la démocratisation. Pourtant, celle-ci est en panne. Au-delà de l'évidence statistique, c'est un constat que les gouvernements libéraux se complaisent à considérer comme une fatalité. Que peut, dans ce cadre, nous apporter une sociologie de la pédagogie ?

La sociologie, depuis près de cinquante ans, avec au premier chef Bourdieu et Passeron, s'efforce de mettre à jour la question des inégalités sociales à l'école et dans les modes d'apprentissage. En effet, **des pratiques pédagogiques qui nous apparaissent comme naturelles, relèvent en fait de schémas qui entérinent l'ordre social.**

Ce que la sociologie de la pédagogie observe alors, ce sont tous ces mécanismes latents qui entérinent les inégalités sociales en permettant à certains élèves de réussir à l'école, et pas à d'autres.



Elle n'a de cesse de **dénoncer l'idéologie du don** (une grâce qui toucherait certains élus, bons élèves) et **le discours méritocratique** (celui qui veut, il peut !), en leur opposant une approche rationnelle qui mesure le poids du capital culturel dans les exigences intellectuelles de l'institution scolaire.

Elle identifie de manière détaillée les sollicitations mentales implicites des manuels et revendique un apprentissage de ce qui est prérequis chez l'élève, pour qu'il puisse réussir. Elle met en lumière les risques du cadrage de l'élève : trop serré, il empêche la réflexion, trop flou, il fait appel à des compétences construites socialement.

La sociologie de la pédagogie pointe aussi la démagogie qui consiste à se réfugier dans les "exigences dénivelées" (donner des tâches plus faciles). Celles-ci sont aussi néfastes sur le plan de la reproduction sociale que "l'indifférence aux différences" de la pédagogie traditionnelle. En effet ce

choix constitue un leurre qui ne permet pas aux élèves de poursuivre leurs études. Face à cela, elle préconise de lever les implicites sociaux qui culpabilisent les élèves de manière inconsciente.

À la CGT Educ'action, nous nous interrogeons aussi sur ces mécanismes qui entérinent les inégalités sociales à l'école. L'approche de la sociologie de la pédagogie

nous invite à complexifier nos analyses, et vient les nourrir. Elle nous questionne notamment, en lieu et place de l'utilitarisme en vogue actuellement, sur **ce que serait une vision politique qui déterminerait ce qu'est un enseignement multidisciplinaire de haut niveau, ouvert à tous.**

Pauline Schnegg

Revue "Savoir/agir", Ed. du croquant, n° 17, "Les inégalités devant l'éducation"

### ▷ Pratiques pédagogiques et inégalités d'apprentissage

Dans *Les Héritiers*, en 1970, P. Bourdieu et J.-C. Passeron écrivaient que par son "indifférence aux différences", le système scolaire, "en ne donnant pas explicitement ce qu'il exige, exige uniformément de tous ceux qu'il accueille qu'ils aient ce qu'il ne donne pas".

En d'autres termes, ils épingleaient à l'époque la tendance de l'institution à ignorer les inégalités, et ce faisant à les reproduire, sous prétexte d'égalité formelle.

On peut se dire qu'en 40 ans les choses ont bien changé et que les pratiques pédagogiques ont évolué pour mieux combattre la reproduction des inégalités. Pour autant, la recherche menée dans cet ouvrage montre que perdurent (ou que sont apparues) dans les classes **des pratiques pédagogiques qui, souvent à l'insu des enseignants, entérinent et renforcent les inégalités d'apprentissage.**

Ces pratiques, observées en primaire et en collège, ne relèvent pas à proprement parler d'une pédagogie spécifique et ne se réclament de fait d'aucun "courant" particulier. Elles s'apparentent davantage à des modes de faire, des procédés récurrents, entretenant entre eux un fort air de parenté et répondant le plus souvent à **des injonctions institutionnelles floues : mettre les élèves en activité**, faire de la pédagogie différenciée, adopter la méthode inductive et le cours dialogué...

Ainsi en va-t-il de la tendance à centrer les élèves sur des tâches concrètes. Se réclamant vaguement des pédagogies progressistes qui s'opposent à une transmission des savoirs verticale au profit d'une construction par l'apprenant lui-même de

son apprentissage, **l'institution n'a de cesse de réclamer la mise en activité des élèves sans jamais en préciser les modalités ni les finalités.** Les observations menées par les sociologues montrent que, d'une part, cette mise en activité systématique est devenue un invariant des pratiques pédagogiques et que, d'autre part, elle s'accompagne le plus souvent d'une invisibilisation des enjeux de savoir pour les élèves.

**Tout se passe comme si les tâches et les dispositifs étaient auto-suffisants**, comme si avoir fait suffisait à avoir compris ou appris. Cette logique de pilotage par les tâches se retrouve dans celle des compétences mise en place à marche forcée au primaire et au collège : être compétent, ou maîtriser une compétence, ce n'est pas mobiliser les ressources adéquates, c'est exécuter une tâche bien précise.

Il ne s'agit pas pour les auteurs de défendre un quelconque retour à des pédagogies plus traditionnelles ou "ayant fait leurs preuves" selon certains. **À l'heure où, plus que jamais, la droite renvoie la responsabilité de l'échec sur les élèves et leurs familles, il est à leurs yeux nécessaire de définir pratiquement comment l'institution scolaire se donne les moyens pédagogiques de remplir sa mission première : faire réussir tous les élèves et démocratiser les savoirs.**

Anne-Sophie Leymarie

Jean-Yves Rochex et Jacques Crinon (dir.), *La construction des inégalités scolaires, Au cœur des pratiques et des dispositifs d'enseignement*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2011.

Chrystelle Rissel

Adjoint technique de laboratoire

Lycée Jean Macé

Lanester (56)



### Quel est ton parcours professionnel ?

Titulaire d'un Bac STL, j'ai entamé un DEUG de biologie. En sortant de la faculté de Beaulieu de Rennes, je signe pour un CDD de 2 ans dans une société de cosmétique à Saint Malo.

J'enchaîne ensuite des années difficiles avec des boulots différents et une période de chômage.

Bénéficiant d'un CES (Contrat Emploi Solidarité) au collège Pierre de Fermat à Toulouse, je prépare en 1994 le concours d'aide laboratoire. Je le passe dans plusieurs académies ; à l'époque c'était possible puisque les concours étaient organisés par les académies à des dates différentes.

Je suis finalement reçue dans l'académie de Rennes et je suis nommée au lycée Brocéliande de Guer dans le Morbihan. Au bout de 2 ans, je mute vers Lanester. Mon travail consiste à préparer matériellement les travaux pratiques en SVT.

Le plus intéressant, c'est l'élaboration avec les professeurs de nouveaux TP mais aussi le contact avec les élèves : il est différent de celui avec les professeurs ; c'est plus amical et moins formel !

### La CGT, tu la rencontres quand ?

Au cours de mon année de stage, je rencontre Didier Cocaut, le secrétaire du SGPEN CGT au cours d'une heure d'information syndicale. Je me syndique en 1996 et je rejoins une section importante et militante.

Je me souviens de la tête de mes parents lorsque j'ai annoncé mon adhésion à la CGT. Ouvriers à la chaîne dans l'usine Citroën de Rennes, pour eux un seul syndicat : celui du patronat ! En effet, lors des événements de 1968, l'usine, pas encore en grève, avait dû fermer faute de matériel, les obligeant à la disette. Un mauvais souvenir, pour eux !

Mais pour moi, rejoindre la CGT, était évident.

En participant à des réunions à l'UL de Ploermel, j'ai pris conscience que quelque chose n'allait pas dans les rapports patron/ouvrier, que l'exploitation par le travail est réelle, que **le rapport de forces est inévitable** et que **l'unité d'action est essentielle**.

En plus la CGT était ultra-majoritaire à l'époque chez les ATOS.

En 2003, je suis élue secrétaire départementale, après 6 ans en tant que membre du bureau, élue paritaire et représentante CGT au CTA (Comité Technique Académique).

### Et le passage du SGPEN à la CGT Educ'action, tu l'as vécu comment ?

Un passage très difficile la première année ! Le plus dur a été de vider le bureau occupé depuis toujours à l'Union Départementale, rendre les clés et dire au revoir à mes camarades TOS qui se sont installés dans une autre Union Locale.

Aujourd'hui encore, leur absence pèse : 10 ans de partage, d'heures mensuelles d'information, de réunions, cela ne s'efface pas !

### Aujourd'hui, quelles sont tes responsabilités dans la CGT ?

Aujourd'hui, j'ai rejoint le Bureau de la CGT Educ'action du Morbihan avec Claudine Cornil et celui de l'URSEN de Rennes. Je suis également membre de la Commission exécutive de l'UNSEN depuis le congrès de GUIDEL (juin 2011). Aux dernières élections d'octobre 2011, j'ai été élue à la CAPA ATRF à Rennes. A présent, j'essaie de développer l'activité du collectif Labo au sein du pôle ATSS de l'UNSEN.

### Comment analyses-tu la situation des personnels de laboratoire dans l'Éducation nationale ?

On pourrait penser que le passage au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche est une opportunité, c'est le contraire.

Le maintien des personnels à court terme (3 à 5 ans) dans les établissements scolaires est remis en cause. Les nouveaux programmes, la suppression des doubléments pendant les heures de TP sont de réelles menaces pour les postes, qui dépendent des heures de cours et de TP dans les établissements scolaires. Le terme de "redéploiement" est utilisé et ça me fait peur!

### Quelles sont d'après toi, les batailles syndicales à mener ?

La première et la plus importante, c'est **l'égalité professionnelle femme/homme** car elle permettra des avancées pour toutes et tous.

En continuant à "embêter" les hommes à ce sujet, cela contribuera aussi à se poser les bonnes questions dans la vie quotidienne : quelle égalité à la maison, quelle égalité avec ses propres enfants fille/garçon, comment arrêter de véhiculer les stéréotypes,...

Remplacer l'abonnement à "l'Équipe" par un abonnement à "Causette" ? Non je plaisante... c'est important "l'Équipe" pour connaître le lundi matin le classement de ligue 1 ; donc le lundi on lit "l'Équipe" et il nous reste la fin de semaine pour "Causette" !

Après plus généralement, d'autres combats me paraissent essentiels : la régularisation des sans papiers, l'arrêt des expulsions, ou encore se battre pour que les travailleurs, les personnes en recherche d'emploi, les retraités puissent vivre dignement (salaire/pensions, logement, santé, éducation).

*Entretien réalisé par Nadine Castellani*

## Délai de carence : Non à la punition des malades !

*La circulaire du 24 février 2012, relative au non versement de la rémunération au titre du premier jour de congé de maladie des agents publics civils et militaires, est donc parue.*

Cette circulaire est une circulaire d'application de l'art. 105 de la loi n° 2011-1977 du 28 décembre 2011, de finances pour 2012 (pas de décret d'application nécessaire).

Selon la DGAFP, une disposition générale légale (loi de Finances art. 15) annule une disposition législative antérieure, comme celle qui prévoit 3 mois de plein traitement pour maladie.

**Ces 90 jours passeront à 89 s'il y a un jour de carence. Pour la CGT, cela demande une véritable vérification juridique.**

Pour les retenues, la situation est exactement semblable aux retenues pour jour de grève. Seules, les indemnités qui ne sont pas liées à un service fait pendant le jour de carence ne subiront pas de ponction (heures supplémentaires du mois précédent,...).

**La règle du 30<sup>e</sup> du salaire brut sera appliquée pour la retenue pour tous les arrêts maladie contractés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.**

**Établir un jour de carence ne rapporte rien aux employeurs, coûte cher en coût de gestion, fait prendre des risques pour la santé publique, attaque encore le pouvoir d'achat des fonctionnaires qui baisse de façon constante, et est une usine à gaz difficilement applicable par les gestionnaires.**

Cette mesure est simplement l'expression de l'acharnement anti-fonctionnaires des Parlementaires soutenant le gouvernement actuel.

Cette disposition doit être purement et simplement supprimée au plus vite.

Jean-Pierre Devaux

## Autorisation d'absence pour ...

Les refus d'accorder une autorisation spéciale d'absence pour assister à une réunion syndicale, un congé de formation syndical, ou d'autoriser la tenue d'une heure mensuelle d'information syndicale, sont des **décisions qui refusent un avantage dont l'attribution constitue un droit pour les personnes qui remplissent les conditions légales**, et, à ce titre, **doivent obligatoirement être motivées**, conformément à la loi n°79-587 du 11 juillet 1979, relative à la motivation des actes administratifs et à l'amélioration des relations entre l'administration (alinéa 8 de l'art. 1), et à la **circulaire du Premier ministre**<sup>1</sup> relative à la motivation des actes administratifs du 28 septembre 1987 (Annexe VII).

Selon la circulaire citée en référence :

*"la motivation doit être écrite, claire et précise.*

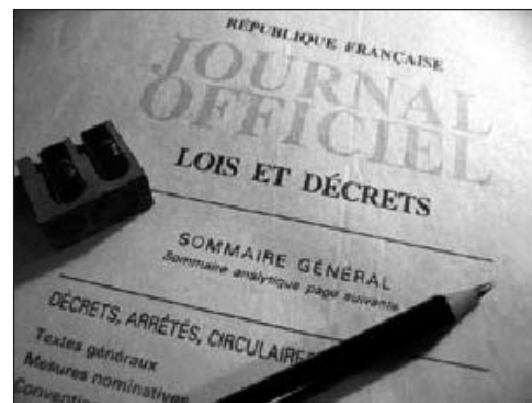
*La motivation doit être écrite et comporter l'énoncé des considérations de fait et de droit qui constituent le fondement de la décision. Elle ne peut se borner à citer le texte appliqué. Elle ne saurait davantage se*

**Motivation obligatoire d'un refus d'accorder une autorisation d'absence pour motif syndical.**

*référer sans plus de précisions aux "circonstances de temps et de lieu". Sont également proscrites les formulations obscures et vagues,*

*les déclarations d'intention, les polémiques, les promesses et les expressions de regrets. La simple référence*

*aux lois et règlements en vigueur, même assortie de formules telles que "il y a lieu de..." ou "il est apparu qu'il convenait de...", doit notamment être exclue. ...*



## La loi concernant les non-titulaires adoptée

Dans un dernier sursaut pour limiter encore la portée du texte, le gouvernement avait fait réintroduire le contrat de projet, qui permet le renouvellement sans limite des CDD jusqu'à la fin du "projet"... la seule limite introduite était de neuf années !

La CGT a immédiatement réagit en interpellant députés et sénateurs qui ont immédiatement retiré cet amendement.

**Cette loi est insuffisante, ne concernant que moins de 9 % des non-titulaires de l'Éducation nationale.** Elle ne modifiera pas la situation des 80 000 assistants d'éducation (AEd), ou encore des milliers d'emplois aidés, dont une bonne part occupe des missions pérennes comme l'aide aux élèves en situation de handicap.

**La phase de recensement nominatif des ayant-droits va pouvoir commencer.** Sur les 37 500 contractuels enseignants, CPE, COP et administratifs, seuls 12 400 sont éligibles au dispositif de titularisation. Rappelons qu'être éligible ne signifie pas être titularisé, l'éligibilité permet juste de passer un examen professionnel ou un concours réservé.

**La première mesure à prendre de façon urgente est la garantie de réemploi de tous les non-titulaires en septembre 2012.**

**La titularisation des précaires, sans condition de concours ni de nationalité, avec la création, le cas échéant, de corps dans la Fonction publique, reste une revendication à gagner.**

Matthieu Brabant

→ Pour plus d'infos, nous vous invitons à consulter notre "4 pages spécial - Loi Non-titulaires" ainsi que le site internet.



## ... motif syndical

## Assemblée citoyenne

... De même, il ne suffit pas, pour rejeter une demande, de déclarer que les conditions définies par les textes ne sont pas remplies : encore faut-il indiquer sur quel point et en quoi elles ne le sont pas.

N'est pas non plus suffisant un motif par lequel l'auteur de l'acte se borne à reproduire ou à paraphraser la règle applicable sans indiquer comment et pourquoi cette règle conduit, au cas particulier, à la décision qui suit".

Concernant le congé de formation syndicale, en plus du fait que le refus doit être motivé et communiqué au plus tard le quinzième jour qui précède le début du stage ou de la session -sinon il est réputé accordé- (art. 3 du décret n°84-474 du 15 juin 1984 relatif à l'attribution aux agents de l'état du congé pour la formation syndicale), les décisions qui rejettent des demandes de congé de fonctionnaires **doivent être communiquées avec leurs motifs à la commission administrative paritaire** au cours de la réunion qui suit l'intervention de ces décisions (2<sup>e</sup> alinéa de l'art. 4 du décret n°84-474).

**En conclusion, les refus sont possibles mais dans des conditions parfaitement encadrées par les textes. Il faut donc exiger que l'Administration applique la réglementation en la matière !**

Jean-Pierre Devaux

<sup>1</sup> La circulaire du 28 septembre 1987 est toujours applicable aujourd'hui dans la mesure où, conformément à l'art. 1 du décret n° 2008-1281 du 8 décembre 2008, relatif aux conditions de publication des instructions et circulaires, "Une circulaire ou une instruction qui ne figure pas sur le site mentionné au précédent alinéa n'est pas applicable. Les services ne peuvent en aucun cas s'en prévaloir à l'égard des administrés". Donc, toute circulaire présente sur le site est applicable.



**ASSEMBLEE CITOYENNE**  
**Samedi 28 Janvier 2012 - 15.30 à 23 h**  
**BOURG de PEAGE - Espace F. MITERRAND Av. de Mindelheim**  
 avec Bernadette GROISON, secrétaire générale FSU  
 Nadine CASTELLANI, secrétaire nationale CGT Educ'action

Assemblée organisée par l'intersyndicale  
**FSU - CGT - UNSA - UNL**  
 soutenue par sud et cfdt



*Une assemblée citoyenne, organisée par la CGT Educ'action, la FSU, l'UNSA et l'UNL, soutenue par la CFDT et SUD Education, s'est tenue samedi 28 janvier 2012, à Bourg de Péage dans la Drôme.*

Le débat sur l'avenir de l'école est une réalité. Une erreur serait de le taire : on s'empêcherait alors de soumettre à la discussion des propositions transformatrices. Aiguiser les arguments les uns contre les autres : c'est tout le sens de cette assemblée citoyenne.

Candidats aux prochaines élections législatives, maires, députés, sénateurs, conseillers régionaux et généraux, présidents de collectivités locales, représentants d'associations de parents d'élèves inspecteurs d'Académie et de circonscription, DDEN, chefs d'établissements, personnels d'encadrement, ATOS, enseignants, et surtout, les citoyens : tous ont été conviés à venir participer à cette initiative.

Les candidats, les représentants des partis de gauches étaient présents, les autres ont brillé par leur absence.

L'après-midi a débuté par la diffusion d'un film "Un parmi les autres" de Pierre de Nicola présenté par la FNAREN\*.

Ce documentaire traite des aides rééducatives des RASED, sujet particulièrement sensible à l'heure où l'on parle de la fin de ces réseaux d'aide.

Cette projection a suscité lors du débat qui a suivi quelques réactions émouvantes témoignant du caractère indispensable des RASED, des progrès qu'ils permettent à des élèves en difficulté de réaliser et du "drame" que représente leur disparition.

Bernadette Groison, Secrétaire générale FSU et Nadine Castellani, Secrétaire nationale de la CGT Educ'action ont ensuite introduit le débat "Éducation, Formation, un enjeu pour 2012" en rappelant les axes revendicatifs de leur organisation syndicale respective sur le rôle de l'école dans la société et les pistes possibles pour la transformer.

**Une idée a été largement partagée : l'école doit être démocratique et émancipatrice, elle doit assurer la réussite de tous les élèves, en leur assurant un haut niveau de culture générale et un haut niveau de qualification.**

Un film -des débats- des animations. Cette initiative a été une vraie réussite. Nous attendions une cinquantaine de personnes. Plus de cent sont venues ! Cette assemblée citoyenne a été possible grâce au bon fonctionnement de l'intersyndicale de Romans. Elle est aussi le fruit d'une collaboration locale fructueuse entre la FSU et la CGT Educ'action. Je remercie tous les camarades qui se sont investis, en citant tout particulièrement Frédéric Fernandez (responsable du second degré du SDEN 26) sans qui tout cela n'aurait pas été possible.

Jean-Laurent Truffa  
 Secrétaire académique  
 CGT Educ'action Grenoble

\* FNAREN : Fédération Nationale des Associations des Rééducateurs de l'Éducation nationale

## ► Le FN démasqué par l'Histoire

"[...] Toutes les occasions doivent être saisies pour réaffirmer qu'il n'y a aucune place, ni dans notre point de vue, ni dans notre pratique, pour le racisme, la xénophobie, l'autoritarisme, la morgue ou l'étroitesse chauvine. Mais l'histoire nous montre aussi qu'au-delà de ces traits hideux de l'extrême droite, sa force d'attraction tient surtout à sa capacité à s'emparer des problèmes sociaux pour les instrumentaliser et les mettre au service de sa stratégie.

[...] La banalisation du Front National dans le paysage politique français et de ses émules au plan européen, est portée par la conjonction d'enjeux lourds pour penser le présent et l'avenir, tels que l'absence d'alternatives et de réponses à la crise systémique et la globalisation économique qui isolent et enferment l'Europe ; l'impuissance à faire une place à la jeunesse dans un contexte de vieillissement démographique ; la crise du travail, des finances publiques qui privent les États des moyens pour assurer la justice sociale, garantir l'égalité entre les individus par une Sécurité Sociale, des Services Publics, l'égal accès des droits de tous pour tous.

[...] La réponse à la crise du système capitaliste n'est pas l'émergence d'un pouvoir autoritaire avec une cheffaine à sa tête. Comme nous l'enseigne l'histoire, c'est illusoire et dangereux. L'alternative est l'ouverture d'un nouveau chantier démocratique qui permettra de reconstituer les solidarités en faisant reculer les contraintes imposées par les institutions financières aux citoyens et aux salariés.

[...] Si nous n'avons nulle intention de stigmatiser des salariés séduits par le discours du FN, nous avons la ferme volonté de discuter avec eux de la vraie nature de ce parti et de ses objectifs, et de les convaincre de la nocivité de ses projets. Nous ne pouvons le faire que si nous réussissons aussi le redéploiement de la CGT vers les salariés précaires et les victimes de discrimination pour combattre plus efficacement des politiques qui plombent le mouvement revendicatif et bafouent nos droits sociaux".

**Extraits de l'intervention de Bernard Thibault lors du colloque de l'Institut d'Histoire Sociale (IHS CGT) du 19 janvier 2012.**

## Le Front National est le pire ennemi des salarié-e-s !

**L'Institut d'Histoire Sociale a organisé un colloque pour remettre le FN à sa place : celle d'un parti "délétère pour le monde du travail", pour reprendre les termes de Bernard Thibault.**

**La CGT a édité un argumentaire : "Le FN ou l'imposture sociale", que nous vous invitons à utiliser largement, comme le "4 pages" de la CGT Jeunes et la brochure du collectif VISA.**

**En Seine-Saint-Denis, où le FN se renforce en utilisant la souffrance des plus précaires, les organisations syndicales ont édité une déclaration pour appeler les salariés "à ne pas se tromper de colère".**

**Partout, nous devons réaffirmer cette évidence : le Front National est le pire ennemi des salarié-e-s !**

## ► Les syndicats du 93 en lutte contre le FN

"**L**a crise économique amplifiée par la crise financière internationale, touche durement les salariés, les retraités, les demandeurs d'emplois, alors qu'ils ne sont en rien responsables. [...]

À rebours des attentes des salariés, [...] ce gouvernement n'a eu de cesse d'accentuer les injustices sociales par le biais de multiples cadeaux fiscaux aux plus aisés et au grand patronat.

[...] Cette attitude a contribué à la montée des intentions de vote pour la candidate du Front National à un niveau préoccupant.

Les organisations syndicales de la Seine-Saint-Denis s'inquiètent de cette banalisation du Front National. Malgré une habile stratégie de communication pour tenter de changer son image, ce parti n'a pas changé le fond de sa politique. Il instrumentalise le désarroi social, le sentiment d'abandon de façon totalement démagogique et demeure en réalité pleinement inscrit dans une logique de soutien au fort contre le faible et d'exploitation salariale ultime. Ainsi les organisations syndicales de la Seine-Saint-Denis affirment avec force que le FN n'est pas un parti républicain comme les autres. Son concept de préférence nationale l'éloigne définitivement des valeurs républicaines de Liberté d'Égalité, de Fraternité et de nos valeurs syndicales.

Le Front National représente un danger pour les salariés, puisqu'il ignore leurs revendications, notamment celles portées massivement par un large mouvement social sur la question des retraites, n'a de cesse d'attaquer la Fonction publique et ses agents en prônant l'accentuation des politiques libérales déjà à l'œuvre, et développe un intense anti syndicalisme jamais démenti. Le Front National demeure le relais des intérêts des forces de "l'argent" les plus réactionnaires qui ne manquent aucune occasion pour tenter de précariser et réduire l'emploi et affaiblir les salaires.

Le vivre ensemble, les libertés démocratiques, le développement économique et social ont tout à craindre d'un parti à la doctrine ultra libérale et autoritaire et aux propositions discriminatoires et antisociales.

Les organisations syndicales de la Seine-Saint-

Denis [...] appellent les salariés du département à ne pas se tromper de colère et à participer massivement aux rendez-vous démocratiques qui s'annoncent pour marginaliser le FN et porter leurs exigences en matière de liberté, d'égalité, de démocratie, de progrès social".



**Extrait de la déclaration des syndicats CGT, FSU, CFDT et UNSA de la Seine-Saint-Denis (26 janvier 2012)**

Matthieu Brabant

I

## comme... intégration

*Le mot a envahi les discours publics. Il prend le sens d'insertion quand on évoque les difficultés rencontrées par les sans-abris, les chômeurs, les handicapés... Ce devrait être cela, l'intégration : un processus par lequel on se sent mieux inséré dans la société, avec un travail, un logement, un lien social.*

Mais l'intégration s'apparente à une injonction, quand elle vise les immigrés ou leurs enfants, lesquels ne sont souvent ni immigrés ni étrangers. Dans ce cas, le mot cache mal une visée assimilationniste. Il présuppose que les immigrés et leurs enfants sont un "problème", voire une menace contre l'identité nationale. Si on parle d'immigrés de la deuxième ou troisième génération à propos de Français nés en France et y ayant toujours vécu, c'est qu'un soupçon de non assimilabilité persiste.

Au sens propre, être assimilé, c'est être digéré, disparaître comme corps étranger dans un corps dominant. En France, chaque époque a eu ses "non assimilables".

Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, les provinciaux étaient considérés en étrangers incapables de s'intégrer et d'abandonner leurs langues régionales. Puis les Belges et les Italiens ont été la cible de violences xénophobes, voire de pogroms comme en Camargue en 1894. Sans parler des Juifs, d'autant plus dangereux qu'on les distinguait moins quand ils étaient intégrés : Dreyfus était capitaine. Après la Première Guerre, les Polonais ont été déclarés inassimilables dans des documents officiels. "Tout se passe comme si les derniers arrivés se heurtaient à une xénophobie virulente au moment où la vague précédente d'immigration se fonde définitivement dans le terroir national"<sup>1</sup>. La xénophobie a la mémoire courte.

Depuis la Libération, les discours publics désignent comme mal intégrés les migrants venus d'Afrique, même si paradoxalement -et en partie à cause de cela- la plupart ont été sujets de l'empire colonial. "Le plus difficile, pour le creuset français, est l'intégration des ressortissants d'Afrique, et notamment d'Afrique du Nord", prétendait Pasqua en 1993.

L'ennemi dans le discours nationaliste n'est plus directement "le métèque" des années trente. "Il est simplement suggéré par le terme vague, jamais défini, de

"communautarisme". Seul le contexte permet de comprendre que ce sont les musulmans qui sont visés, car (...) ceux-ci sont évoqués à travers des caractéristiques négatives"<sup>2</sup>. L'actuelle campagne présidentielle, avec son tintamarre sur la viande halal, répète la précédente avec son mouton égorgé dans la baignoire.

L'intégration n'est pas conçue comme une obligation pesant sur l'État pour permettre une insertion des migrants. C'est une exigence que l'État oppose aux migrants comme préalable à l'accès aux droits. Depuis 2007, la loi exige de tout nouvel arrivant la signature d'un "contrat d'accueil et d'intégration". Contrat asymétrique que l'étranger est obligé de signer, même pour le regroupement familial. Les droits fondamentaux sont subordonnés à la "maîtrise des flux migratoires". Car l'immigration familiale est accusée d'être la source des problèmes sociaux. Après la révolte des quartiers populaires en 2005, G. Larcher, ministre délégué à l'Emploi, a attribué le chômage des jeunes à leurs "comportements sociaux" et à la polygamie de leurs parents. Ces jeunes ne seraient pas révoltés à cause des discriminations, mais seraient discriminés à cause d'eux-mêmes, parce qu'ils n'auraient pas adhéré aux valeurs de la République. Belle inversion des responsabilités.

Quand le candidat Sarkozy veut diviser par deux l'immigration légale, il prétend : "Notre système d'intégration fonctionne de plus en plus mal, parce que nous accueillons trop d'étrangers". Il n'y a pas lieu de s'extasier devant le "modèle républicain d'intégration", ni d'en proclamer l'échec. La faillite, c'est celle d'un système inégalitaire qui pérennise les discriminations pour diviser le monde du travail.

Pablo Krasnopolsky

<sup>1</sup> Philippe Bernard, *Immigration : le défi mondial*, Gallimard 2002

<sup>2</sup> Gérard Noiriel, *A quoi sert "l'identité nationale"*, Agone 2007

## La République contre son École

Eddy Khaldi et Muriel Fitoussi,  
Éd. Demopolis

Ce livre montre, en cinq actes, le mécanisme de démantèlement de l'Éducation nationale.

**Acte 1 : Financer le privé sur fonds publics**

Ce sont les diverses lois, de la loi Debré en 1959, loi Savary (occasion manquée sous la présidence Mitterrand) aux accords Clouet-Lang.

**Acte 2 : Rigueur pour le public, faveurs pour le privé**

Inscription par le préfet de la subvention aux écoles privées dans le budget de la commune de Saint-Herblain (44) en 2008.

**Acte 3 : Replacer l'école sous la tutelle de l'église catholique**

Structures diocésaines pilotées par les évêques, maintien du centre de formation catholique Ozanam à Nantes, quand on ferme l'IUFM.

**Acte 4 : Des jardins d'enfants à l'enseignement supérieur catholique**

À Nantes, création de classes de surdoués en collège dans le privé, création impossible dans le public.

**Acte 5 : Séparer l'École laïque de l'État**

La commune de Jans (44), 1 000 habitants, en 2012, n'a toujours pas d'école publique, mais une école privée. Sur pression des parents, cette commune aura une école publique en 2013, si la construction démarre. Les subventions sont accordées.

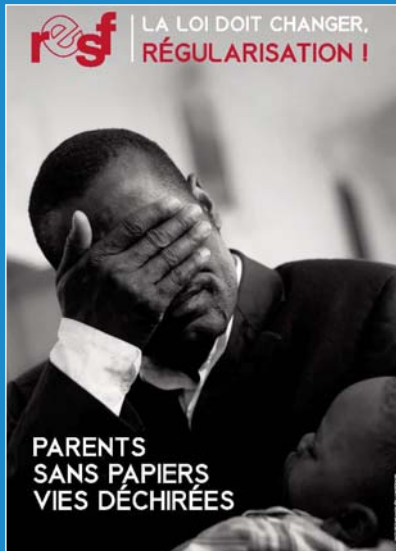
Voici le plan de ce livre avec des exemples de la France de l'Ouest. Il montre bien le mécanisme sournois mis en place. Dernier exemple de l'opinion publique en Loire-Atlantique : "Il n'y pas de différence entre public et privé, c'est la même chose !" Il y a un panneau "Enseignement catholique" à l'entrée des écoles privées du primaire et des cours d'enseignement religieux.

**Le combat public/privé est toujours très présent dans notre France de l'Ouest.**

Roland Pacoutet  
SNR CGT Educ'action

# Le RESF ne lâche rien : ni pendant, ni après les élections

Lors de sa rencontre nationale à Amiens en janvier 2012, le RESF a décidé d'interpeller les candidats aux élections, et plus largement l'opinion. Il a adopté une adresse exigeant "des engagements clairs", des "mesures d'urgences" et "surtout que la loi change" <sup>1</sup>. Des affiches illustrent la campagne "La loi doit changer, régularisation !". Sur chacun des sujets, la mobilisation n'a pas faibli. Quelques exemples...



## ► Parents sans papiers, vies déchirées !

Le 7 janvier, M. Mo a été expulsé après 10 ans de présence en France et 45 jours de rétention ! Il est parti sans avoir revu sa femme et ses enfants : Félix 3 ans, en maternelle à Aubervilliers, et Soufia bientôt 2 ans, tous deux nés en France. Pour le ministère de l'Immigration, ce n'est qu'une expulsion de plus à mettre au tableau de chasse de Guéant. C'est en réalité la vie brisée d'un homme, ce sont une femme et deux enfants jetés dans une précarité extrême. La mobilisation n'a pas empêché cette ignominie, mais elle n'est pas terminée. À Aubervilliers et à Paris, rassemblements, goûters solidaires et accrochages de banderoles se poursuivront jusqu'à son retour. Les échecs de la mobilisation sont toutefois très rares. À Villejuif, l'école Pasteur et le quartier se sont mobilisés pour l'annulation de l'OQTF qui frappait M. Boukhenchouche, venu d'Algérie avec ses quatre enfants pour entourer sa femme, soignée en France pour un cancer. Le sous-préfet a cru bon de l'obliger à quitter la France après le décès de son épouse. L'indignation du quartier a été telle, qu'il a fait machine arrière et a régularisé ce père de famille.



## ► Les enfants à l'école, pas en rétention !

Le RESF et l'Observatoire de l'enfermement des étrangers, ont dénoncé dans un Appel <sup>2</sup> le nombre croissant d'enfants enfermés dans les Centres de rétention administrative (CRA) : 165 en 2004, 242 en 2007, 318 en 2009, 356 en 2010... Résultat direct de la politique du chiffre, l'acharnement policier a atteint des sommets à Troyes (Aube). Emir, 6 ans, et Erza, 4 ans, ont été placés quatre fois en rétention ! Tirés du lit au petit jour, ils ont été enfermés tantôt au CRA de Metz, tantôt à celui du Mesnil-Amelot (près de Roissy). Chaque fois libérés par les juges, c'est la mobilisation qui les protège des menaces du préfet. La solidarité s'est organisée pour assurer leur retour à l'école après les vacances de février. Ils ont été accueillis par le directeur de l'école et par la maîtresse de maternelle très émue, en présence d'une trentaine de soutiens et d'une élue. La famille a une autorisation provisoire de séjour, le temps du réexamen du dossier.



## ► Jeunesse sans papiers, jeunesse volée !

Les OQTF pleuvent sur les lycéens. Des parrainages sont organisés dans plusieurs départements pour protéger les jeunes majeurs de la politique du chiffre. Des lycéens sans-papiers ont monté ensemble une pièce de théâtre "Titre provisoire" qui rencontre le succès à chaque représentation. À Créteil, deux lycées se sont mobilisés à près de 400 devant la préfecture, le 15 mars, pour Mamadou et Sinaly. La préfecture a cédé : les deux élèves sont régularisés. Cette jeunesse rejette la xénophobie d'État. Le 20 mai, le RESF organise une rencontre inter-régionale "jeunes majeurs", avec débat et spectacle, à Paris. On ne lâche rien !

Pablo Krasnopolsky

<sup>1</sup> Texte complet sur le site du RESF et publié dans "Le Lien", trimestriel de la FER-CGT

<sup>2</sup> À signer en ligne et à faire connaître : [www.educationsansfrontieres.org](http://www.educationsansfrontieres.org)